



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MAI 2019
Législature 2015 - 2020

Bureau du Conseil municipal

Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC), Présidente

M. Darius AZARPEY (PLR), vice-Président *excusé*

M. Marc FALQUET (Nouvelle Force), secrétaire

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR) *excusé*

M. Norberto BIRCHLER (PLR)

Mme Alexandra de COULON (PLR)

M. Emmanuel CURTET (PDC)

M. François FREY (PLR)

Mme Fabienne GAUTIER (PLR)

M. Anthony GIANNASI (PDC)

M. Jean-Marie HAINAUT (PLR)

M. André KAE LIN (PDC)

Mme Carole LAPAIRE (PLR)

M. Denis MAZOUER (PLR)

M. Jérôme PONTI (PLR)

Mme Patricia REYMOND (PLR)

M. Michel STAWARZ (Nouvelle Force)

M. Roland SUTTER (PLR)

Mme Claude VIQUERAT (PDC)

M. Guy ZWAHLEN (PLR)

Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI (PDC)

Membres du Conseil administratif

M. Philippe THORENS (PDC), Maire

Mme Francine de PLANTA (PLR), Conseillère administrative

M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00. Elle salue Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative et Députée au Grand Conseil, Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, le personnel administratif, ainsi que le public. Elle souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance du 8 mai 2019.

Elle annonce que MM. AMBROSETTI et AZARPEY sont excusés.

Mme la Présidente annonce que le rapport de la commission Aménagement du 29 avril 2019, annoncé à l'ordre du jour, sera finalement traité lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 22 mai 2019.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation d'un nouvel employé communal

Mme la Présidente donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING présente un nouvel employé communal qui a pris ses fonctions le 1^{er} mai 2019 en qualité de responsable du service des finances et de la comptabilité à 100 %.

Applaudissement.

Courrier du 5 avril 2019 reçu de la part de la Coordination genevoise Moratoire 5G

Courriel du 23 avril 2019 reçu de la part de l'Association « 5G Moratoire pour la Suisse »

Mme la Présidente rappelle que le canton a déjà décidé d'un moratoire au sujet de la 5G. Elle indique que le bureau du Conseil municipal souhaite que le Conseil administratif préavise défavorablement les demandes de nouvelles antennes en accord avec moratoire du canton.



Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA rappelle qu'un courrier reçu de la part de la Confédération au sujet de la 5G a été mis à disposition sur CMNet et qu'un moratoire a été décidé par le Président du Conseil d'Etat. Plusieurs cantons ont demandé des moratoires, mais la Confédération s'est empressée de leur rappeler qu'il s'agissait d'une compétence fédérale. Elle indique que le Conseil administratif suit l'évolution de ce dossier et ne manquera pas de tenir informé le Conseil municipal au fur et à mesure de son évolution.

Courrier du 8 avril 2019 reçu de la part de la fondation « Au Cœur des Grottes »

Mme la Présidente résume ce courrier qui, d'une part remercie la commune pour les dons et d'autre part, explique que la fondation « Au Cœur des Grottes » a été exagérément accusée, mais qu'elle se remettrait en question. Cette fondation se met à disposition pour toutes questions. Pour rappel, **Mme la Présidente** indique que Léman bleu a rendu public une lettre du 4 juin 2018, signée par huit associations, dénonçant de graves dysfonctionnements et des menaces psychologiques au foyer du Cœur des Grottes. Les femmes les plus fragiles se sentaient obligées de faire la prière avant le repas de midi, ce dernier d'ailleurs servi avec les invendus de grandes enseignes.

Mme la Présidente passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS précise que cette fondation a écrit car la commune subventionne cette association à hauteur de 1'000 F par année.

Invitation de la ville de Vernier aux traditionnels tournois de football et de pétanques des élu-e-s

Mme la Présidente rappelle que cette invitation a été envoyée par mail. Les personnes intéressées peuvent se manifester auprès du secrétariat du Conseil municipal, d'ici le 20 mai 2019.

Mot de la Présidente

« Suite à la décision du mois de mars 2019, décision courageuse de l'Union européenne, de supprimer le plastique à usage unique en 2021, les couverts, les cotons-tiges, les pailles, les touillettes à usage unique seront interdits en Europe. La consommation de plusieurs autres produits pour lesquels il n'y a pas d'alternatives devrait être réduite par les états membres d'au moins 25%, d'ici 2025. Parmi ces produits on trouve notamment : les emballages à usage unique pour les burgers, les sandwiches, les fruits, les légumes, les desserts ou les glaces. Les états membres devront proposer des plans nationaux pour encourager l'utilisation de produits adaptés à un usage multiple, ainsi que la réutilisation du recyclage. Je me suis toujours demandée « Pourquoi les cotons-tiges ? », la réponse est que beaucoup de gens jettent les cotons-tiges dans la cuvette des toilettes plutôt que dans la poubelle de la salle de bain. Une fois la chasse d'eau tirée, les cotons-tiges se retrouvent dans les stations d'épuration. Ils flottent et ne sont pas traités efficacement par ces stations qui en rejettent une grande partie dans les rivières et dans la mer.

Dans notre commune, il y a un geste qui a des conséquences polluantes. Certaines personnes transportent leur sac de déchets alimentaires dans des sacs plastiques et jettent le tout dans les containers pour déchets de cuisine. Elle a aussi constaté une nouvelle mode, ce sont ces hideuses toiles noires et vertes qui sont accrochées aux clôtures de nos communiens. Elles se détériorent et certaines tombent en lambeaux, vous pouvez le constater près de l'école de Vézenaz ; il y a même un morceau qui traîne sur le trottoir. A long terme, ce sont des polluants pour les sols.

Les jeunes de la commune se plaignent de ne pas pouvoir mettre les bouteilles de pét dans une poubelle à tri lorsqu'ils ont bu sur la terrasse extérieure de chez Manor.

En Suisse et à Collonge-Bellerive, il y a beaucoup de choses à faire et je salue le projet de motion qui vient d'être déposée. L'écologie est une affaire qui nous concerne tous. Merci de votre attention. »

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2019

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 11 avril 2019. Comme ce n'est pas le cas, **Mme la Présidente** passe au vote d'approbation.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 avril 2019.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

3. PRESENTATION DES COMPTES 2018

Mme la Présidente donne la parole à M. GOEHRING pour la présentation des comptes 2018.

M. GOEHRING commente les diapositives qui composent cette présentation.

Il indique que les comptes 2018 de la commune sont bénéficiaires. Avec des charges se montant à 26'649'247.80 F, des revenus d'un montant de 38'245'567.20 F et des amortissements pour 6'648'974.22 F, il en résulte un excédent de revenu (boni) 2018 de 4'947'345.10 F. Il explique que ce boni est principalement dû à de meilleures rentrées fiscales que celles prévues au budget.

Une fois sa présentation terminée, **M. GOEHRING** parcourt les documents suivants. Il demande aux Conseillers municipaux de l'interrompre s'ils ont des questions particulières.

→ Bilan d'entrée au 1^{er} janvier 2018

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Bilan au 31 décembre 2018

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Compte de résultats au 31 décembre 2018

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Compte d'investissements au 31 décembre 2018

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Annexes N^{os} 2 à 17

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Tableaux 2018 N^{os} 1-9

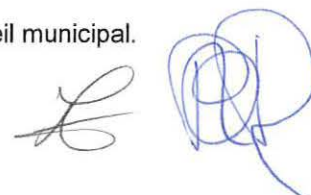
Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Rapport de l'organe de révision détaillé et ordinaire du groupement intercommunal « Crèche Île aux Mômes »

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Suivi des comptes 2018 crèche intercommunale l'Île aux Mômes

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.



→ Rapport de l'organe de révision du groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Etats financiers de la la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Rapport de l'organe de révision détaillé et ordinaire de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Résolution et délibérations à voter le 22 mai 2019

Mme de PLANTA explique que les comptes du Groupement du Centre sportif du Rouelbeau sont votés sous la forme d'une résolution et non pas d'une délibération, car les statuts de ce groupement n'exigent pas que les comptes soient validés par une délibération des différents conseils municipaux. Le Conseil municipal ne peut donc s'exprimer autrement que par une résolution, ce qui a été confirmé par la surveillance des communes.

→ Rapport de la commission des Finances du 6 mai 2019

Comme cette séance a eu lieu il y a seulement deux jours, **Mme la Présidente** explique que la version papier du rapport n'est pas encore disponible et qu'il sera présenté lors de la séance plénière du 22 mai 2019.

Elle donne la parole à M. HAINAUT, Président de la commission des Finances, afin qu'il présente oralement le rapport de cette commission en particulier les points concernant les comptes et l'emprunt pour le projet de rénovation et d'amélioration thermique des bâtiments du 95-105 route d'Hermance qui sera proposé au vote sous le point des délibérations.

Concernant les comptes 2018, **M. HAINAUT** indique que les explications données lors de cette séance par M. GOEHRING et l'administration communale ont permis à la commission des Finances de préavisier favorablement toutes les délibérations et la résolution proposées. En effet, les membres de la commission des Finances, à commencer par lui-même, ne profitent pas encore complètement de la meilleure visibilité des comptes, car les avantages de MCH2 ne sont pas encore une évidence pour tous. Sur le fonds, la commission a apprécié le travail réalisé. Dans le cadre de l'analyse ligne par ligne des comptes, de nombreuses questions ont été posées, mais qui touchaient d'avantage au formalisme de la présentation que sur les dépenses ou les recettes. Il croit qu'il s'agit d'un exercice qui demandera encore quelques années de pratique. Il ajoute que la commission des Finances compte beaucoup sur l'administration communale dans la présentation des budgets et des différentes interventions comptables, car il y a des ajustements à faire notamment sur la manière de faciliter encore la lecture de ces comptes.

Concernant la discussion relative à la délibération 19-11, qui sera soumise au vote ce soir et dont une nouvelle version a été distribuée sur chaque place, **M. HAINAUT** indique que la commission a travaillé sur le mode de financement de cet investissement important de plus de 10 millions destiné au projet d'amélioration et rénovation de l'enveloppe thermique des immeubles de la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et chemin du Grand-Clos 3. Il explique que la commission des Finances a préavisé favorablement de permettre au Conseil administratif de recourir à l'endettement à concurrence d'un montant de 5 millions. Comme la première version de cette délibération a été rédigée de façon à permettre un endettement pour la totalité du montant, il figurait dans le montant de 10'594'000 F un poste d'intérêts qui auraient correspondu aux intérêts payés sur la totalité de l'endettement. Vu que la recommandation est de s'endetter à concurrence de 5 millions uniquement, le montant du crédit d'engagement a été réajusté à la baisse pour enlever la part d'intérêts qui ne sera pas due si le Conseil municipal suit la recommandation de la commission des Finances.



M. HAINAUT passe ensuite brièvement en revue les autres points traités lors de cette séance.

Il informe que la proposition d'ouverture d'un crédit d'étude de 65'000 F pour la création d'aménagement sportif au stade de la Californie a été préavisée favorablement.

Concernant la démolition partielle et la reconstruction du bâtiment du Centre Nature, il informe que la commission a été agréablement surprise et satisfaite des démarches effectuées à sa demande par le Conseil administratif, notamment auprès de Pro Natura. En effet, il indique que Pro Natura a confirmé participer au financement de ce projet à concurrence de 60'000 F et la commission des Finances est confiante qu'en maîtrisant la bonne exécution de ce projet ambitieux, tel qu'il a été proposé, que le coût total pourra probablement encore être diminué. Sur le plan formel, il explique que le montant du crédit d'engagement de 810'000 F reste inchangé vu qu'il n'est pas possible de compenser les crédits et les subventions qui viendraient de tiers. Il pense que cette démarche est à retenir pour d'autres situations qui pourraient se représenter et il pense que la commune ne doit pas être timide dans les requêtes qu'elle peut faire dans le but de cofinancer des projets de cette envergure.

Au sujet du dernier point traité lors de cette séance concernant l'opportunité de consentir, pour un montant de 550'000 F, à un agrandissement de la salle de la Terrasse en salle de réunion au Centre commercial et communal de Vézenaz et au vu de « l'enthousiasme » du Conseil administratif pour cette proposition, la commission des Finances s'est résolu à renoncer à ce projet ambitieux et a donné un préavis défavorable.

Mme la Présidente rappelle que les délibérations et la résolution relatives aux comptes 2018, seront votées lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 22 mai 2019.

4. PRESENTATION DU RAPPORT ADMINISTRATIF 2018

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS rappelle que le rapport administratif a été publié sur CMNet. S'il y a des remarques ou des questions, il demande aux Conseillers municipaux de les faire parvenir directement auprès de la secrétaire générale adjointe jusqu'au 15 mai prochain.

Comme les années précédentes, **M. THORENS** propose, si personne ne s'y oppose, de ne pas passer en revue ce rapport qui compte 78 pages. Personne n'y est opposé. Il explique que cet important travail démarre déjà au mois de janvier par la secrétaire générale adjointe qui collecte toutes les délibérations et les rapports des commissions, afin de demander aux différents collaborateurs la rédaction de certains articles. Ces derniers sont ensuite relus par un différent nombre de personne, dont le Conseil administratif et le Conseil municipal, afin que ce rapport soit distribué et publié sur le site internet durant le mois de juillet. Il précise que ce travail est réalisé entièrement en interne, il n'est pas externalisé. Il remercie tous les collaborateurs concernés et principalement la secrétaire générale adjointe pour cet important travail.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

– Bâtiments et logement du 9 avril 2019

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 9 avril 2019.

Mme la Présidente informe que les décisions relatives au crédit d'étude destiné au réaménagement de l'école de la Passerelle en crèche et au crédit d'engagement destiné à la rénovation de l'enveloppe thermique des immeubles du 95-105 route d'Hermance ont été préavisées favorablement à l'unanimité.

La décision relative à l'octroi d'une subvention destinée à la participation de la commune à l'aménagement d'un passage public a été préavisée favorablement par 5 oui et 1 non.

Ces décisions font l'objet de délibérations qui seront soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.



Préau couvert supplémentaire à l'école de Vézenaz

Mme la Présidente demande à M. FREY de lire le préavis de la commission Bâtiments et logement relatif au crédit d'engagement de 90'000 F pour la construction d'un préau couvert à l'école de Vézenaz.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** indique que ce préavis sera soumis au vote en deux fois.

« Que celles et ceux qui acceptent la réalisation du projet du préau couvert supplémentaire dans le préau de l'école de la Californie, tel que présenté lors de la commission Bâtiments et logement du 9 avril 2019, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 non), le Conseil municipal refuse la réalisation du projet du préau couvert supplémentaire dans le préau de l'école de la Californie, tel que présenté lors de la commission Bâtiments et logement du 9 avril 2019.

« Que celles et ceux qui demandent qu'un nouveau projet de préau couvert supplémentaire dans le préau de l'école de la Californie soit réétudié, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal demande qu'un nouveau projet de préau couvert supplémentaire dans le préau de l'école de la Californie soit réétudié.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– Finances du 15 avril 2019

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 15 avril 2019.

Mme la Présidente informe que les décisions relatives au crédit d'étude destiné au réaménagement de l'école de La Passerelle en crèche, au crédit d'engagement destiné au projet d'amélioration de l'enveloppe thermique du 95-105 route d'Hermance et à la subvention pour la participation à l'aménagement du passage public ont été préavisées favorablement à l'unanimité. Elles feront l'objet de délibérations qui seront soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Concernant la décision relative au bâtiment Centre Nature, **Mme la Présidente** indique que la question de la participation au financement du projet ayant été réétudiée par la commission des Finances, lors de sa séance du 6 mai dernier, elle renonce à soumettre au vote la décision prise par la commission des Finances le 15 avril, car cette dernière n'a plus d'objet.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

19-09 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 260'000 F, destiné au projet de transformation du bâtiment de « l'école de la Passerelle » en crèche, sise au chemin des Rayes 11, sur la parcelle No 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 19-09.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 19-09 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 260'000 F, destiné au projet de transformation du bâtiment de « l'école de la Passerelle » en crèche, sise au chemin des Rayes 11, sur la parcelle No 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande à M. FALQUET de lire la délibération 19-09.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, Mme la Présidente demande à l'assemblée de voter la délibération 19-09 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 19-09, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-09 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 260'000 F, destiné au projet de transformation du bâtiment de « l'école de la Passerelle » en crèche, sise au chemin des Rayes 11, sur la parcelle No 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

19-10 Proposition relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de 40'000 F à la société Capri 2 SA, destinée à l'aménagement du passage public en faveur de la commune, à construire sur la parcelle No 8096 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de Capri 2 SA.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 19-10.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 19-10 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de 40'000 F à la société Capri 2 SA, destinée à l'aménagement du passage public en faveur de la commune, à construire sur la parcelle No 8096 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de Capri 2 SA.

Mme la Présidente demande à M. FALQUET de lire la délibération 19-10.

Après lecture de la délibération, Mme la Présidente donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET demande si la commune devra participer à l'entretien de ce passage.

Mme la Présidente passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS répond qu'il est effectivement prévu que la commune participe à l'entretien et le nettoyage de ce passage.

M. CURTET demande quels seraient les coûts approximatifs annuels.

Mme la Présidente donne la parole à M. KAELIN.

M. KAELIN se demande pourquoi il est nécessaire de faire un amortissement sur cinq ans pour un montant de 40'000 F, au lieu de le solder en une seule fois.

M. GOEHRING explique qu'il s'agit d'une obligation en fonction des objets. Une subvention d'investissement, pour ce type de dépense, s'amortit sur cinq ans.

M. CURTET s'étonne que cette subvention ne figurait pas lors de la cession des droits en 2017.

M. THORENS explique que, comme mentionné dans l'exposé des motifs, il s'agit d'un choix du Conseil administratif de choisir un passage public plus élaboré et sécurisé que celui proposé initialement par le promoteur.



Mme la Présidente demande à l'assemblée de voter la délibération 19-10 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 19-10, lèvent la main. »

Par 15 oui et 3 non, le Conseil municipal approuve la délibération 19-10 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de 40'000 F à la société Capri 2 SA, destinée à l'aménagement du passage public en faveur de la commune, à construire sur la parcelle No 8096 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de Capri 2 SA.

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

19-11 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 10'504'000 F, destiné au projet d'amélioration et rénovation de l'enveloppe thermique des immeubles situés à la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos 3, sur la parcelle N° 8117, plan N° 6163 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente rappelle, comme l'a expliqué M. HAINAUT en début de séance, qu'une nouvelle version de cette délibération et de l'exposé des motifs ont été distribuées sur chaque place. Elle demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 19-11.

A l'unanimité (19 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 19-11 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 10'504'000 F, destiné au projet d'amélioration et rénovation de l'enveloppe thermique des immeubles situés à la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos 3, sur la parcelle N° 8117, plan N° 6163 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande à M. FALQUET de lire la délibération 19-11.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 19-11 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 19-11, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 19-11 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 10'504'000 F, destiné au projet d'amélioration et rénovation de l'enveloppe thermique des immeubles situés à la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos 3, sur la parcelle N° 8117, plan N° 6163 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS félicite le Conseil municipal pour ce vote d'un montant important de plus de 10 millions. Il indique que cela démontre l'intérêt de la commune en matière d'entretien de ses bâtiments et de développement durable. En effet, des économies d'énergie relativement importantes seront réalisées. Il précise qu'il s'agit d'un gros projet qui devra en plus être réalisé avec les locataires dans les appartements.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET remercie également car ce projet a démarré en même temps que le chauffage à distance.

Mme la Présidente donne la parole à M. FALQUET.

M. FALQUET relève que seuls les locataires bénéficieront de ces travaux qui feront normalement baisser leurs charges de chauffage. Il se demande si les locataires sont conscients de l'investissement et du privilège dont ils bénéficient et si cela aura une incidence sur les loyers.

M. THORENS répond qu'il n'y aura pas d'incidence sur les loyers et il espère que les locataires en seront conscients. Il précise qu'il y a aura certes des avantages pour eux, mais il y aura également un certains nombres de nuisances. Des présentations seront faites et il leur sera rappelé à quel point ces travaux sont un avantage pour eux, même si la période des travaux sera un peu difficile.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA précise à M. FALQUET qu'il ne s'agit pas uniquement d'un avantage pour les locataires, il s'agit d'une valorisation du patrimoine communal qui n'est pas négligeable.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. PROJET DE RÉSOLUTION

Comme il n'y a pas de projet de résolution à l'ordre du jour, **Mme la Présidente** passe au point suivant.

8. PROJET DE MOTION

19-01 Pour en finir avec les produits en plastique à usage unique.

Mme la Présidente donne la parole à Mme LAPAIRE, afin qu'elle présente cette motion déposée par le groupe PLR.

Mme LAPAIRE se réjouit de l'intervention de Mme la Présidente en début de séance qui a montré son enthousiasme sur ce sujet et indique que le groupe PLR est tout à fait conscient et sensible à l'urgence climatique qui concerne effectivement tout le monde.

Elle constate qu'il s'agit d'un défi énorme dont les enjeux préoccupent la population et les politiques que ce soit au niveau européen, de la Confédération, du canton et des communes. En tant que membres du Conseil municipal mais aussi comme citoyens, elle estime qu'il est de leur devoir d'agir à leur niveau et de donner l'exemple.

Par cette motion, il est souhaité notamment que lorsque la commune organise des événements sur le plan interne de l'administration, mais également lorsqu'elle organise des événements qui attirent une partie importante de la population comme la cérémonie du mérite collongeois, le 1^{er} Août, la fête des écoles, ... qu'il soit montré que les Autorités sont sensibles à ce sujet et qu'elles agissent dans le sens de la protection de la planète. Elle ajoute qu'il est également important que les associations ou fondations publiques, ainsi que les entreprises privées soient sensibilisées à ce sujet et que les Autorités essayent de les convaincre d'agir dans le même sens que la commune que ce soit dans ses activités ou dans les organisations d'événements.

Mme la Présidente passe la parole à M. STAWARZ.

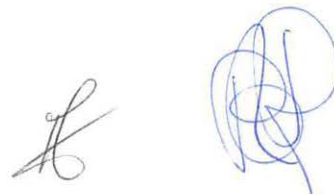
M. STAWARZ félicite le groupe PLR pour sa sensibilité à l'avenir de la planète, mais il déplore qu'il n'ait pas la même sensibilité pour l'avenir de la souveraineté suisse.

Mme la Présidente donne la parole à M. KAELIN.

M. KAELIN félicite le groupe PLR pour cette motion. Il fait remarquer que les préambules de Mme la Présidente du Conseil municipal à chaque séance plénière ont fait effet.

Il indique que le groupe PDC va certainement supporter avec grand enthousiasme cette motion, mais il pense que, si elle était acceptée, elle pourrait être renvoyée en premier lieu à la commission Environnement et développement durable, afin que cette dernière définisse plus précisément les axes d'action avant que le Conseil administratif puisse terminer par la partie pratique.

Mme la Présidente passe la parole à Mme GAUTIER.





Mme GAUTIER souligne au passage que le groupe PLR se soucie beaucoup de l'environnement puisqu'il est à l'origine des petites poubelles vertes qui ont été distribuées aux habitants de la commune, cela ne date donc pas du penchant écologique de la Présidente. Elle n'a rien contre la commission Environnement et développement durable, mais elle pense que si cette motion est renvoyée directement au Conseil administratif, son exécution sera plus rapide. Elle rappelle que pour mettre en place les petites poubelles vertes, il a fallu attendre une année avec la commission Environnement et développement durable.

Mme la Présidente donne la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT pense en effet que la commission Environnement et développement durable est là pour étudier ce genre de problème. Vu que dans un futur plus ou moins immédiat, la commune a d'ores et déjà la possibilité d'agir pour certaines manifestations, il craint qu'un renvoi en commission reporte d'une saison toute une série de mesures qui pourraient être prises. Il ajoute que si le Conseil administratif entend ce qui semble être un message relativement unanime de l'ensemble des membres du Conseil municipal et sans préjuger des discussions qui se feront en commission Environnement et développement durable, cela lui convient très bien.

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING précise que le Conseil administratif a décidé d'utiliser de la vaisselle compostable pour les deux principales manifestations à venir, la fête des écoles et le 1^{er} Août, avant d'étudier l'utilisation de vaisselle réutilisable pour toutes les manifestations que la commune organisera à l'avenir.

Mme la Présidente donne la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN ne voit pas de raisons à repasser en commission, car il estime que cette motion est suffisamment claire, précise et bien faite pour être mise en œuvre immédiatement par le Conseil administratif.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET a l'impression finalement que cette motion est un peu minimaliste, car elle se contente de remplacer de la vaisselle jetable par de la vaisselle compostable. Il lui semble que dans cette motion il était mentionné « au sein de l'administration communale », ce qui voudrait dire de supprimer certains consommables utilisés par l'administration, comme les stylos, les fourres en plastique, et d'utiliser des alternatives. Il pense qu'il faut élargir un peu le sujet.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA a bien entendu le message de cette motion qui donne un signal fort. Elle ajoute que la commission Environnement et développement durable pourrait développer davantage ce sujet en suivant l'esprit exprimé ce soir par le groupe PLR. Le fait de voter cette motion sur le siège lui paraît être avant tout un message et de permettre au Conseil administratif, qui prépare en ce moment certaines manifestations, de donner un signal clair notamment lors de la fête des écoles et du 1^{er} Août.

Mme la Présidente passe la parole à Mme ZWYSSIG-VESTI.

Mme ZWYSSIG-VESTI intervient par rapport à la dernière phrase de la motion qui demande de chiffrer le coût de cette action pour l'année 2019. Elle se demande si cela implique de passer par la commission des Finances qui, pour finir, votera négativement.

Mme la Présidente donne la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT ne souhaite pas répondre, mais trouve que cette allusion assez déplacée sur le travail de la commission des Finances.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette motion. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette motion 19-01.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 19-01 « Pour en finir avec les produits en plastique à usage unique ».

Mme la Présidente donne la parole à M. FALQUET.

M. FALQUET pense qu'il est intéressant de renvoyer cette motion en commission, car il s'agit d'un sujet important. Comme cette motion demande d'inciter les associations et fondations, il rappelle que sur la commune il existe une association d'intégration de personnes en situation de difficulté. Il pense qu'il serait intéressant d'auditionner le secteur de la Pallanterie pour avoir leur avis et peut-être voir les idées qui pourraient être amenées, ainsi que le secteur privé via l'association des commerçants de Vézenaz, afin de dynamiser cette motion. Il ne voit pas le problème de retarder de deux mois le traitement de cette motion. Il soutient donc le renvoi de cette motion en commission.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET indique que si la volonté est de supprimer le plastique des manifestations de cette année, il faut donner le feu vert au Conseil administratif tout en demandant à la commission Environnement et développement durable d'étudier plus largement ce sujet.

Mme la Présidente donne la parole à M. KAE LIN.

M. KAE LIN est du même avis que M. CURTET. Pour une application plus large de cette motion, il faut que la commission Environnement et développement durable puisse travailler sur le sujet. Il se demande sur quel budget sera pris le montant supplémentaire pour l'achat de vaisselle compostable et pourquoi la motion ne précise pas un cadre sur le point financier.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA répond que le calcul a déjà été fait pour les deux plus importantes manifestations, la fête des écoles et le 1^{er} Août. Elle indique que l'utilisation de vaisselle compostable par rapport au poste vaisselle actuel engendre un surcoût de 25% qui pourra être englobé dans le budget à disposition pour ces manifestations. Elle explique qu'en cas de changement pour de la vaisselle lavable, soit à la location, soit à l'achat, les coûts seront par contre bien supérieurs. Cette réflexion devra être faite lors de l'élaboration du budget 2020. Elle conclut en disant que, dans cette optique, la réflexion en commission Environnement et développement durable se justifie tout à fait.

Mme la Présidente donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET pense qu'il suffit d'ajouter un amendement à cette motion qui stipulerait que la commission Environnement et développement durable devra également étudier ce sujet.

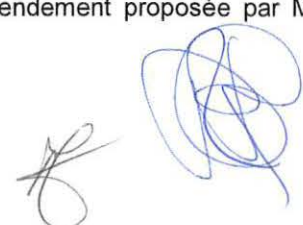
Mme la Présidente passe la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN n'estime pas nécessaire de le faire figurer directement sur la motion. Par contre, il se demande s'il y aurait la possibilité de faire un peu de publicité pour informer que la commune prend des mesures pour éliminer le plastique à usage unique.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA répond que, s'agissant de l'utilisation de la vaisselle compostable lors des grandes manifestations communales, un article sera publié dans le prochain numéro de l'Echo, vu que le Conseil administratif avait déjà pris cette décision. Elle trouve la proposition d'amendement proposée par M. CURTET intéressante.

Mme la Présidente passe la parole à Mme GAUTIER.



Mme GAUTIER trouve également intéressant d'accepter cette motion pour l'immédiat tout en laissant la commission Environnement et développement durable travailler sur ce sujet. Etant en contact avec les commerçants de la commune, elle informe avoir déjà fait passer le message aux organisateurs du nouveau marché à Vézenaz, afin qu'ils incitent les exposants à supprimer au maximum le plastique. C'est déjà une incitation, mais c'est du travail qu'il faut faire par courrier. De plus, le Conseil administratif est bien placé puisque toutes les autorisations de manifestation passent par la mairie.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** propose de voter l'amendement suivant : « Que celles et ceux qui acceptent l'amendement suivant : De demander à la commission Environnement et développement durable d'étudier parallèlement ce sujet, lèvent la main. ».

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'amendement suivant : De demander à la commission Environnement et développement durable d'étudier parallèlement ce sujet.

Mme la Présidente demande à M. FALQUET de lire la motion 19-01.

Après lecture de la motion, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la motion 19-01 : « Que celles et ceux qui approuvent la motion 19-01, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la motion 19-01 « Pour en finir avec les produits en plastique à usage unique ».

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente demande s'il y a des questions à l'attention du Conseil administratif.

Déchets encombrants

Mme GAUTIER relaie une demande d'une habitante qui souhaite savoir si les encombrants qui sont récoltés de manière globale dans le camion poubelle sont triés à leur arrivée à l'entreprise.

M. GOEHRING répond que la société effectue ce tri directement au centre de tri en fonction de leur typologie.

Wake Board Society (WBS)

Mme GAUTIER informe avoir eu connaissance par un habitant de la commune d'un arrêté du Tribunal fédéral par rapport à l'association du Wake Board qui se situe sur le centre nautique de Genève-Plage et à qui la commune accorde une subvention. Elle indique que cette association a été déboutée par le Tribunal fédéral et ne pourra plus exploiter sur le site du centre nautique de Genève-Plage. Cet habitant souhaite savoir si la commune va quand même verser la subvention, ou si elle a déjà été versée, et si la commune est au courant que le Wake Board Society a fait recours jusqu'au Tribunal fédéral.

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING informe que l'ouverture de la saison du Wake Board Society semble compromise; le département va procéder cette semaine à la pose de scellés sur toutes leurs installations. Concernant la question du subventionnement, il rappelle qu'une subvention de 50'000 F a été attribuée au WBS pour l'année 2019. Il explique qu'une partie de cette subvention, est une subvention dite de fonctionnement et l'autre partie sont des subventions sur justificatifs. Comme pour toutes les autres sociétés, la subvention de fonctionnement a été versée au WBS en janvier; pour cette société il s'agit d'un montant de 17'000 F. Par contre, le Conseil administratif a donné l'ordre à la comptabilité de geler la subvention pour le solde.

Il informe avoir envoyé plusieurs courriers à M. Hodgers, Conseiller d'Etat, pour déplorer cette situation, mais également pour proposer son aide en tant que médiateur entre le département et le WBS. Il lui a été répondu que des procédures étaient en cours et il n'a pas encore reçu de réponse à son dernier courrier. Suite aux dernières nouvelles, il craint que le WBS ne puisse plus utiliser ses locaux dès cette semaine. Il indique suivre cette affaire qui, selon lui, est un vrai gâchis principalement pour les enfants, les jeunes et le sport.

A cet égard, il informe qu'en accord avec le Président de la commission Sports, une séance est fixée au 20 mai 2019, afin de faire le point et d'auditionner le Président du Wake Board Society.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA explique que ce club existe depuis 20 ans et qu'il a été créé par des collongeois. Comme la commune ne dispose pas d'un plan d'eau qui puisse accueillir une telle activité, le WBS s'est installé à Genève-Plage à la suite de négociations avec le canton. Elle indique que c'est la raison qui fait que la commune a un attachement particulier avec ce club, qui a toujours donné satisfaction et qui est subventionné par les communes de Collonge-Bellerive et ponctuellement de Cologny.

Elle explique que le canton souhaite modifier la pratique en matière d'utilisation du domaine public. En effet, un récent arrêté stipule que vingt ans d'utilisation du domaine public cantonal équivalent à une privatisation du domaine public et que, par conséquent, il y a lieu de remettre au concours l'utilisation de ces lieux, ce que le WBS conteste. Elle ne souhaite pas donner d'avis personnel à ce sujet, ni ouvrir un débat, mais c'est là-dessus que porte tout le conflit.

S'agissant du site de Genève-Plage, sont concernés Tropical Corner et le WBS. Une mise au concours a été faite pour le site de Tropical Corner avant la saison et Tropical Corner a gagné cette mise au concours, mais un recours a été déposé et bloque aujourd'hui l'exploitation par Tropical Corner. Par contre, cette mise au concours n'a pas pu être faite pour le WBS, à cause des procédures en cours. Tout ceci revient à dire qu'aujourd'hui personne n'a le droit d'exploiter sur ce site ! Elle trouve assez malheureux d'imaginer qu'il y aura peut-être une saison d'été où il ne se passera rien sur ce site. Concernant Tropical Corner, elle indique toutefois qu'il semblerait que la situation se décante et que les recours devraient être levés.

Le WBS est un club qui dispose de matériel très lourd et qui a investi beaucoup d'argent depuis vingt ans. Il est au bénéfice d'une concession renouvelable d'année en année, ce qui ne lui permet pas d'envisager une vision à long terme.

A cela s'ajoute un problème. Le WBS est au bénéfice d'une concession d'utilisation du Wake Cable, octroyée par le canton pour dix ans, qui est entrée en fonction il y a trois ans et qui a également été révoquée. Aujourd'hui, le WBS a reçu l'ordre de libérer les lieux et le président du club a confirmé, il n'y a pas plus tard qu'une heure, que le canton allait procéder au changement des serrures et que par conséquent il était urgent d'enlever tout son matériel.

Il est donc important d'entendre le président de ce club que la commune subventionne et que le Conseil administratif, par ses divers courriers, a essayé de soutenir et de voir avec la commission Sports comment le futur peut être envisagé et ce qu'il y a lieu de faire dans l'urgence avec le matériel qui peut encore être sauvé. La question de la subvention se pose également.

En tant que commune subventionneuse, il semblait nécessaire de mieux comprendre ce qui justifie de faire disparaître une association qui propose des activités sportives à des jeunes et qui est un club qui a fait ses preuves pendant vingt ans.

Enrobé de la route d'Hermance

M. CURTET signale qu'il lui semble que l'enrobé de la route d'Hermance, entre les deux écoles et l'arrêt de bus Bellerive, est « mité ». Comme il vient d'être refait, il demande s'il est prévu que la commune prenne contact avec le canton pour qu'il y remédie.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.



Mme de PLANTA demandera au département technique qu'il transmette cette information au canton, mais ne garantit pas que ce dernier agisse rapidement.

Mise à disposition des salles de gym pour les associations sportives

Mme ZWYSSIG-VESTI revient sur un courrier adressé il y a quelques temps à tous les membres de la commission Sports par le club de gym concernant la mise à disposition des salles de gym durant les vacances scolaires, les week-ends et les jours fériés. Ayant été elle-même présidente d'un club de gym, elle indique qu'il y avait toujours des concierges spéciaux qui venaient lors de vacances ou des jours fériés, car les clubs de gym ou de basket, par exemple, dépendent uniquement des salles. Elle estime qu'il faut avoir des concierges spécialement dédiés au sport, comme cela est fait pour le club de foot du FC St-Paul par exemple. Par contre, les clubs qui dépendent d'une salle de gym doivent faire des demandes spéciales qui semblent énerver tout le monde. Elle estime qu'il faut organiser et budgéter les besoins en concierges pour le nettoyage des salles lors d'événements ou d'entraînements pendant les vacances.

Mme la Présidente donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING répond qu'il s'agit effectivement d'une question de sport, mais qui est malheureusement également imbriquée avec les bâtiments. De son côté, il soutient ces activités sportives et l'utilisation au maximum des salles, que ce soit dans les écoles ou autres, mais il y a un conflit à la fois avec d'autres entités et avec les concierges qui dépendent des bâtiments, raison pour laquelle il cède la parole à M. THORENS.

M. THORENS explique qu'il y a une problématique entre les besoins et de plus en plus importants de la gym et du basket et le peu de disponibilité des salles. Il est vrai qu'il y a des contraintes par rapport au personnel et au nettoyage, mais tout récemment par exemple il a été accepté que la gym vienne le 1^{er} mai s'entraîner dans le but d'encourager le sport et de mettre au premier plan le sport et ses activités, avant les contraintes logistiques. Il rappelle que pour cette raison un montant a été mis au budget, non pas pour un concierge sportif, mais pour permettre de faire appel à des entreprises qui viendraient suppléer les concierges qui ne peuvent pas être présents tous les week-ends, tous les soirs,... Il indique que le Conseil administratif essaye de répondre au maximum positivement à ces demandes, mais il arrive que cela ne soit pas possible en raison de travaux durant les vacances scolaires par exemple. A cet égard, il souhaite que les associations respectent cette décision, ce qui n'est pas toujours le cas.

Wake Board Society (WBS)

M. ZWAHLEN trouve ahurissant le manque d'anticipation au niveau cantonal d'arriver à cette situation et grave de priver les jeunes d'activités sportives.

Nant en bas du parc Rivollet

M. ZWAHLEN signale que le nant qui longe le chemin amenant aux courts de tennis semble être bouché à un endroit. Il lui semble qu'un véhicule est passé trop près et a bouché ce nant. Il craint un débordement en cas de fortes pluies et demande si un employé communal peut vérifier de temps en temps le bon fonctionnement de l'écoulement de ce nant.

M. GOEHRING en prend note et assure que le nécessaire sera fait.

Wake Board Society (WBS)

Mme GAUTIER revient sur ce point, car elle regrette que cette activité s'arrête. Elle demande si entre les communes d'Anières, Hermance et Collonge-Bellerive, il n'est pas possible de trouver un endroit où il pourrait y installer son matériel et continuer cette activité. Elle constate qu'il faut se dépêcher d'acheter avec la commune de Cologny, ce site de Genève-Plage.



Création de pdf

M. CURTET revient sur la présentation des comptes faite ce soir et il suggère que l'administration communale investisse dans un logiciel de création de fichiers pdf à partir des applications plutôt que d'imprimer les documents et les scanner pour générer un pdf.

M. GIANNASI intervient à ce sujet en disant que sans parler de la mauvaise qualité des scans, ces derniers n'offrent aucune possibilité de navigation dans le document.

Comme il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente demande si un membre du Conseil municipal souhaite faire part d'une communication.

Procès-verbaux des commissions

Mme LAPAIRE remercie le Conseil administratif, ainsi que la secrétaire générale, d'avoir donné suite très rapidement à sa demande formulée lors de la dernière séance du Conseil municipal de mettre sur CMNet à la fois les rapports et les procès-verbaux pour chaque commission.

Fête de l'association cantonale des musiques genevoises - 25 mai 2019

M. GIANNASI annonce cette manifestation qui regroupe toutes les fanfares du canton sur la place du Molard où il y aura toute la journée des concerts des différentes fanfares du canton.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

l'épicentre

M. THORENS annonce que le 18 mai 2019 aura lieu le dernier concert de la saison ; il s'agit de Dom la Nena. Il annonce également que du 7 au 12 mai, la Compagnie Rive Gauche présente le spectacle Théâtre sans animaux.

Marche de la Ligue contre le cancer – 18 mai 2019

M. THORENS rappelle cette manifestation qui se déroulera à la Ferme de St-Maurice.

Marché de Vézenaz

M. THORENS indique que ce marché rencontre beaucoup de succès. Cette deuxième édition comptait plus de commerçants que la première et les premiers retours de ces derniers sont très positifs. Ils demandent que la commune communique plus sur ce marché, ce que le Conseil administratif a accepté de faire, tout comme pour celui de Collonge. Il rappelle que ce marché a lieu le 1^{er} jeudi de chaque mois.

M. THORENS ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** donne la parole à M. GOEHRING.

Statistiques cartes CFF

M. GOEHRING annonce qu'une légère perte de 286 F est enregistrée à la fin du mois d'avril.



FC St-Paul

M. GOEHRING explique que suite à la démarche de prolongation de l'autorisation d'utilisation des terrains agricoles de la Capite pour le football (terrain B) et la réponse négative du département, le comité du club a réagi négativement et envoyé un courrier désagréable au Conseil administratif insinuant que la commune avait mal défendu les intérêts du FC St-Paul et qu'elle n'avait pas suivie les recommandations discutées lors de la réunion entre le comité du FC St-Paul et la commission Ad hoc Stade de la Californie. Il informe qu'avec le Président de la commission Sports et Ad hoc, il a été décidé de reconvoquer le comité du FC St-Paul. Il indique que l'ensemble du Conseil administratif a été choqué sur le ton de ce courrier.

M. GOEHRING ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** donne la parole à Mme de PLANTA.

Marathon – 12 mai 2019

Mme de PLANTA rappelle le passage du marathon sur la commune, les fermetures de chemins et l'absence de bus.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** prie les membres de l'administration, les Conseillers administratifs et le public de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

12. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Deux dossiers de naturalisation sont traités.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 22h45.

Collonge, le 8 mai 2019.



Législature 2015-2020

Délibération 19-09

Séance du 8 mai 2019

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 260'000 F, destiné au projet de transformation du bâtiment de « l'école de la Passerelle » en crèche, sise au chemin des Rayes 11, sur la parcelle N° 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la motion M17-09 « plus de places de crèche pour Collonge-Bellerive et les communes », acceptée par le Conseil municipal le 21 novembre 2017,

vu la résiliation anticipée du bail de l'école de la Passerelle à la fin septembre 2018,

vu les demandes pour des places en crèche sur les quatre communes du groupement (Anières, Collonge-Bellerive, Corsier, Hermance) s'élevant à 118 places équivalent plein temps (soit environ 196 familles) dont 86 places équivalent plein temps (soit environ 143 familles) pour la commune de Collonge-Bellerive,

vu la volonté du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale d'accroître l'offre de places en crèche pour les communes membres et les deux projets d'aménagement de locaux en cours d'étude,

vu l'étude de faisabilité de transformation du bâtiment de l'école de la Passerelle en crèche réalisée par le bureau Strata Architecture Bohnet et Stiles associés, en date du 14 novembre 2018,

vu la séance du Conseil intercommunal du Groupement pour une crèche intercommunale élargie aux commissions sociales des communes membres du groupement, du 5 mars 2019,

vu l'exposé des motifs du 29 avril 2019,

vu le rapport de la commission Bâtiments et logements du 9 avril 2019,

vu le rapport de la commission des Finances du 15 avril 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (18 oui)

1. De procéder à l'étude d'un projet de transformation en crèche du bâtiment de « l'école de la Passerelle », sis au chemin des Rayes 11, sur la parcelle No 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.
2. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'étude de 260'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. En cas de réalisation de ce projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit de réalisation, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.



6. En cas de non-réalisation de ce projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, qui figurera au compte de résultat sous le N°54.33, dès l'année de son abandon.

Législature 2015-2020

Délibération 19-10

Séance du 8 mai 2019

Proposition relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de 40'000 F à la société Capri 2 SA, destinée à l'aménagement du passage public en faveur de la commune, à construire sur la parcelle N° 8096 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de Capri 2 SA.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre e) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la délibération 17-30, acceptée par le Conseil municipal le 19 décembre 2017, relative à cession des droits de copropriété de la commune de Collonge-Bellerive sur la parcelle N°8096, sise route de Thonon 48 et chemin du Vieux-Vésenaz 35, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, à Capri 2 SA, pour un montant de 100'000 F et constitution d'une servitude de vue droite moyennant une indemnité de 66'600 F, ainsi que d'autres servitudes

vu la signature, le 6 février 2019, de l'acte de cession des droits de copropriété dans la parcelle N°8096 à la parcelle N°8094, propriété de Capri 2 SA, et de constitution de servitudes, par devant Maître Chantal Binder-Raetz,

vu la constitution d'une servitude personnelle de passage public à pied en faveur de la commune de Collonge-Bellerive sur la parcelle N°8096,

vu le projet de construction de la société Capri 2 SA sur les parcelles N°8094 et 8096, d'un bâtiment administratif accolé au bâtiment communal prévoyant la construction d'un passage à pied public sous voûte sur la parcelle N°8096, en force depuis le 6 décembre 2018, ainsi que le projet d'aménagement de ce passage du 28 mars 2019,

vu l'exposé des motifs du 2 mai 2019,

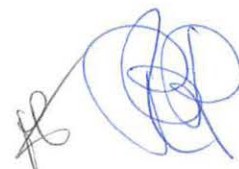
vu le rapport de la commission Bâtiments et logement du 9 avril 2019,

vu le rapport de la commission des Finances du 15 avril 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
par 15 oui et 3 non

1. De participer au coût des travaux d'aménagement du passage public à pied au profit de la commune, à construire sur la parcelle N°8096 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la société Capri 2 SA, afin de rendre ce passage le plus attrayant et rassurant possible pour limiter les détériorations et d'optimiser son entretien.
2. D'attribuer, à cette fin, une subvention d'investissement de 40'000F à la société Capri 2 SA.
3. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 40'000 F.
4. De conditionner le versement de la subvention à la signature préalable, par le Conseil administratif, d'une convention précisant les modalités de subventionnement.
5. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
6. De comptabiliser la dépense brute dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.





7. D'amortir la dépense nette au moyen de cinq annuités qui figureront dans le compte de résultat sous le N°61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.
8. De donner tout pouvoir au Conseil administratif pour signer toute pièce ou document relatif à la réalisation de cette opération.



Législature 2015-2020

Délibération 19-11

Séance du 8 mai 2019

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 10'504'000 F, destiné au projet d'amélioration et rénovation de l'enveloppe thermique des immeubles situés à la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos 3, sur la parcelle N° 8117, plan N° 6163 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la délibération 16-35, votée par le Conseil municipal, le 19 décembre 2016, relative à l'ouverture d'un crédit d'études de 1'280'000 F, destiné au projet d'amélioration et rénovation de l'enveloppe thermique des immeubles situés à la route d'Hermance N° 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos N° 3, sur la parcelle N° 8117, plan N° 6163 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge,

vu l'organisation d'un appel d'offre en procédure ouverte pour le choix d'un bureau d'architectes et l'adjudication de cet appel d'offre à l'Atelier March,

vu les études de l'avant-projet puis du projet validé par le Conseil administratif et la commission des bâtiments,

vu la demande d'autorisation de construire pour la rénovation des immeubles (DD 111 702/1) qui est en force depuis le 18 février 2019,

vu les retours d'appels d'offre en procédure ouverte et les rentrées de soumissions,

vu le devis général réévalué suite aux rentrées de soumission par l'Atelier March, en date du 2 mai 2019,

vu l'exposé des motifs du 8 mai 2019,

vu les rapports de la commission Bâtiments et logement des 29 mars 14 juin et 10 octobre 2017, 17 avril 2018 et 9 avril 2019,

vu les rapports de la commission des Finances des 15 avril et 6 mai 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte

à l'unanimité (19 oui, la Présidente a voté)

1. De réaliser les travaux d'amélioration et rénovation de l'enveloppe thermique des immeubles situés à la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos 3, sur la parcelle N° 8117, plan N° 6163 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.
2. D'ouvrir à cet effet un crédit d'engagement de 10'504'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à concurrence de 5'000'000 F.
4. De prendre acte que des démarches seront entreprises pour solliciter des subventions auprès des organismes concernés.
5. De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
6. D'utiliser le compte N°9630.40.29005.00 figurant au bilan sous « financements spéciaux enregistrés comme capital propre » pour cet immeuble présentant un solde de 6'323'725.52 au 31.12.2018 et qui sera par conséquent soldé.



**Commune de Collonge-Bellerive
Conseil municipal**

Motion : Pour en finir avec les produits en plastique à usage unique

Auteur(s) : Groupe PLR

Date de dépôt : 30 avril 2019

Séance du Conseil municipal : 8 mai 2019

Numéro : M19-01

Exposé des motifs :

En mars 2019, le parlement européen a approuvé le projet de directive sur les produits en plastique à usage unique qui prévoit plusieurs mesures afin de lutter contre la pollution provoquée par les produits en plastique à usage unique. Une des mesures est l'interdiction des objets en plastique à usage unique pour lesquels des alternatives plus durables existent.

En Suisse, plus de 50 tonnes de déchets plastiques se retrouvent chaque année dans le lac Léman.

L'urgence climatique dans laquelle nous nous trouvons nous oblige à agir rapidement pour trouver des solutions durables. Le rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) d'octobre 2018, démontre que les Etats doivent prendre des mesures rapidement.

Nous avons le devoir de répondre aux demandes et aux préoccupations des jeunes qui manifestent pour le climat parce que nous n'avons pas de planète B. Réduire l'utilisation du plastique fait partie des mesures évidentes et faciles que l'Etat à tous les niveaux, y compris celui des communes, doit mettre en œuvre sans attendre.

Il s'agit donc pour la commune de Collonge-Bellerive d'emboîter le pas au canton, à la Ville de Genève et à de nombreuses communes qui ont déjà voté des projets de lois, des motions et qui ont initié des actions diverses sur le terrain.

Constatant :

- Qu'à l'horizon 2021, l'Union européenne prévoit plusieurs mesures de lutte contre la pollution induite par les produits en plastique à usage unique.
- Que plus de 50 tonnes de déchets plastiques se retrouvent dans le lac Léman chaque année.
- Que l'urgence climatique et les recommandations du GIEC doivent nous pousser, à tous les niveaux, à prendre des mesures drastiques contre les produits plastiques à usage unique.
- Qu'au niveau du canton et de plusieurs communes, des motions ont été votées des initiatives ont d'ores et déjà été prises visant notamment l'abandon de certains plastique à usage unique.

Souhaitant :

- Maintenir une commune responsable et réactive face à l'un des problèmes importants de notre siècle et aux actions déjà prises au niveau cantonal face à l'urgence climatique.
- Etre réceptif aux demandes des jeunes sur l'avenir de notre planète.
- Que la commune de Collonge-Bellerive, riveraine du lac, prennent des mesures pratiques pour son administration et incitatives pour les associations, les fondations communales et intercommunales et le secteur privé afin de supprimer les produits en plastique à usage unique, notamment de remplacer la vaisselle en plastique par de la vaisselle compostable et/ou lavable.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Interdire, dans les meilleurs délais, au sein de l'administration communale, l'achat d'objets en plastique à usage unique pointé par l'Union européenne, pour lesquels des alternatives plus durables existent.



- Inciter fortement les associations et fondations communales et intercommunales, sises sur notre commune, à renoncer aux mêmes produits à brèves échéance.
- Encourager le secteur privé à renoncer à l'achat des produits en plastique à usage unique par divers moyens, notamment via une campagne de sensibilisation.
- De chiffrer le coût de cette action pour l'année 2019.
- De demander à la commission Environnement et développement durable d'étudier parallèlement ce sujet.

Motion acceptée à l'unanimité (18 oui).





› **COMPTES 2018**

› **Présentation au Conseil municipal**

› **8 mai 2019**



PLAN DE LA PRÉSENTATION

› **Résultat**

Tableau de bouclage des comptes / Compte de résultat
Evolution des charges et produits de fonctionnement (1998 à 2018)
Population

› **Revenus**

Revenus par Natures
Graphique structure des revenus par Natures
Constats relatifs aux revenus
Evolution de la valeur du centime additionnel PP (2009 – PB 2019)
Evolution de la valeur du centime additionnel PM (2009 – PB 2019)
Historique des évaluations fiscales 2018

› **Charges**

Charges par Natures
Graphique structure des charges par Natures
Constats relatifs aux charges

› **Investissements**

Dépenses et recettes d'investissement, patrimoine administratif et financier
Dépenses et recettes d'investissement du PA, répartition par fonction
Evolution des investissements du patrimoine administratif 2001-2018
Crédits d'engagement en cours et en dépassement
Crédits d'engagement terminés au cours de l'exercice

› **Dettes et engagements**

Dettes et engagements financiers

› **Conclusion**

Commentaires sur le résultat
Comparaison avec l'exercice 2017



RESULTAT



TABLEAU DE BOUCLEMENT DES COMPTES

Compte de résultat

Charges	26'649'247.80	Revenus	38'245'567.20
Amortissements	6'648'974.22		
Excédent de revenus	4'947'345.18		
	38'245'567.20		38'245'567.20

Investissements nets

Investissements	4'229'869.94	Subventions d'invest. et autres recettes	2'410'416.91
		Augmentation des investissements nets	1'819'453.03
	4'229'869.94		4'229'869.94

Financement

Augmentation des investissements nets	1'819'453.03	Reprise des amortissements	6'648'974.22
Excédent de financement	9'776'866.37	Reprise de l'excédent de revenu	4'947'345.18
	11'596'319.40	Insuffisance de financement	
			11'596'319.40

Variation de la fortune nette

Insuffisance de financement	0.00	Excédent de financement	9'776'866.37
Report au Bilan **	9'059'391.13	Report au Bilan	4'229'869.94
Augmentation de la fortune nette	4'947'345.18		
	14'006'736.31		14'006'736.31

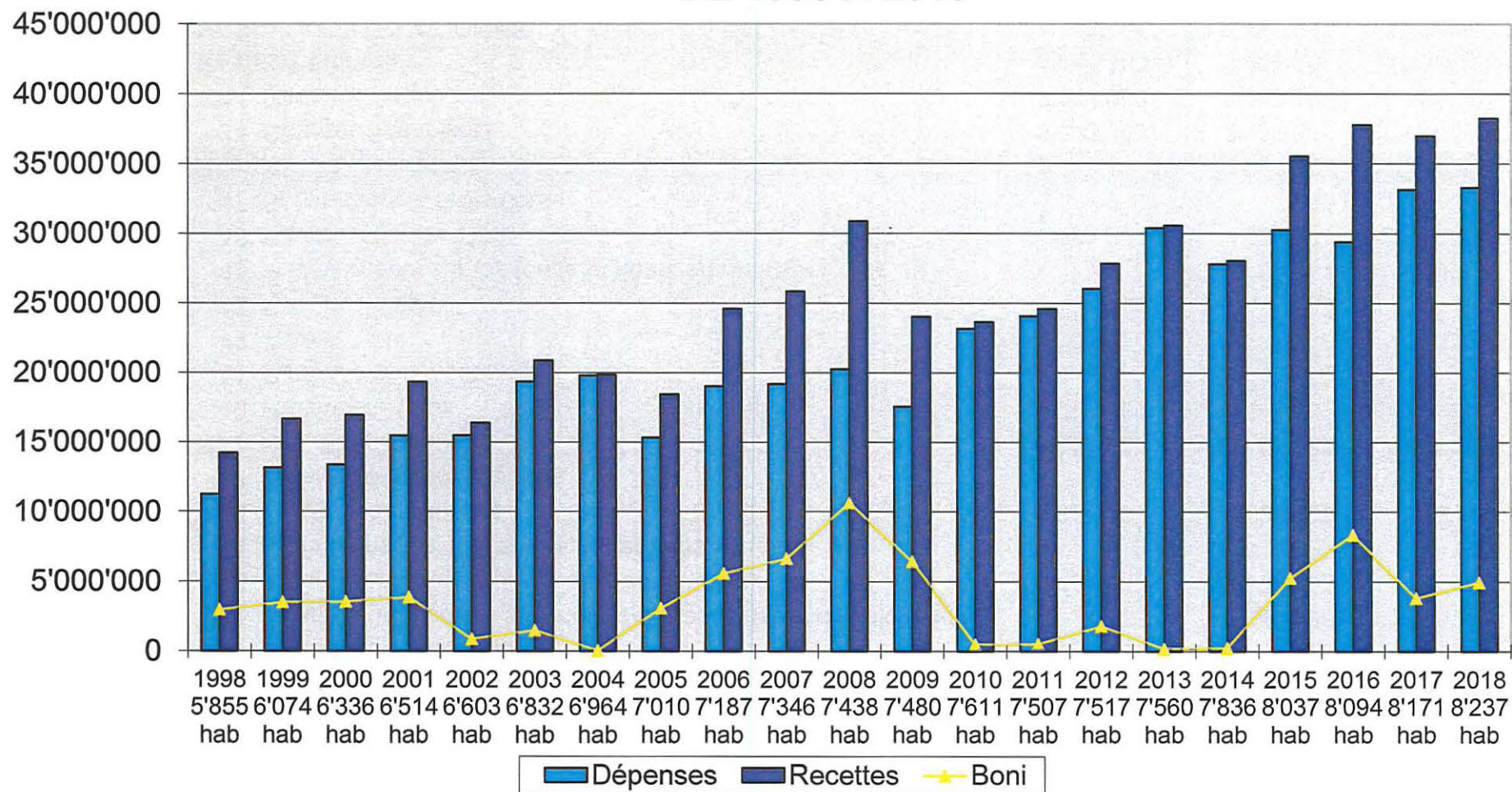


COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2018

		Budget	Comptes	Ecart
(1)	Charges d'exploitation	30'574'981	27'616'802	-2'958'179
	30 Charges de personnel	7'033'704	6'958'898	-74'806
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	8'726'793	7'340'698	-1'386'095
	33 Amortissements du patrimoine administratif	4'429'487	2'179'392	-2'250'095
	35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	622	622
	36 Charges de transfert	10'384'997	11'137'192	752'195
	37 Subventions redistribuées	0	0	0
(2)	Revenus d'exploitation	25'861'222	30'157'530	4'296'308
	40 Revenus fiscaux	24'243'420	28'415'363	4'171'943
	41 Patentes et concessions	0	0	0
	42 Taxes	953'300	956'743	3'443
	43 Revenus divers	1'734	785	-949
	45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	54'844	54'844
	46 Revenus de transfert	662'768	729'794	67'026
	47 Subventions à redistribuer	0	0	0
(3) = (2)-(1)	Résultat d'exploitation	-4'713'759	2'540'728	7'254'487
(4)	34 Charges financières	2'343'593	2'133'349	-210'244
(5)	44 Revenus financiers	7'104'953	8'043'137	938'184
(6) = (5)-(4)	Résultat financier	4'761'360	5'909'788	1'148'428
(7) = (3)+(6)	RESULTAT OPERATIONNEL	47'601	8'450'517	8'402'916
(8)	38 Charges extraordinaires	0	3'503'171	3'503'171
(9)	48 Revenus extraordinaires	0	0	0
(10) = (9)-(8)	RESULTAT EXTRAORDINAIRE	0	-3'503'171	-3'503'171
(7)+(10)	RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	47'601	4'947'345	4'899'744



EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE RESULTAT DE 1998 À 2018





POPULATION

- › estimée lors de l'élaboration du budget 2018 = 8'350
- › réelle au 31 décembre 2018 = 8'237
- › estimée lors de l'élaboration du budget 2019 = 8'350



REVENUS

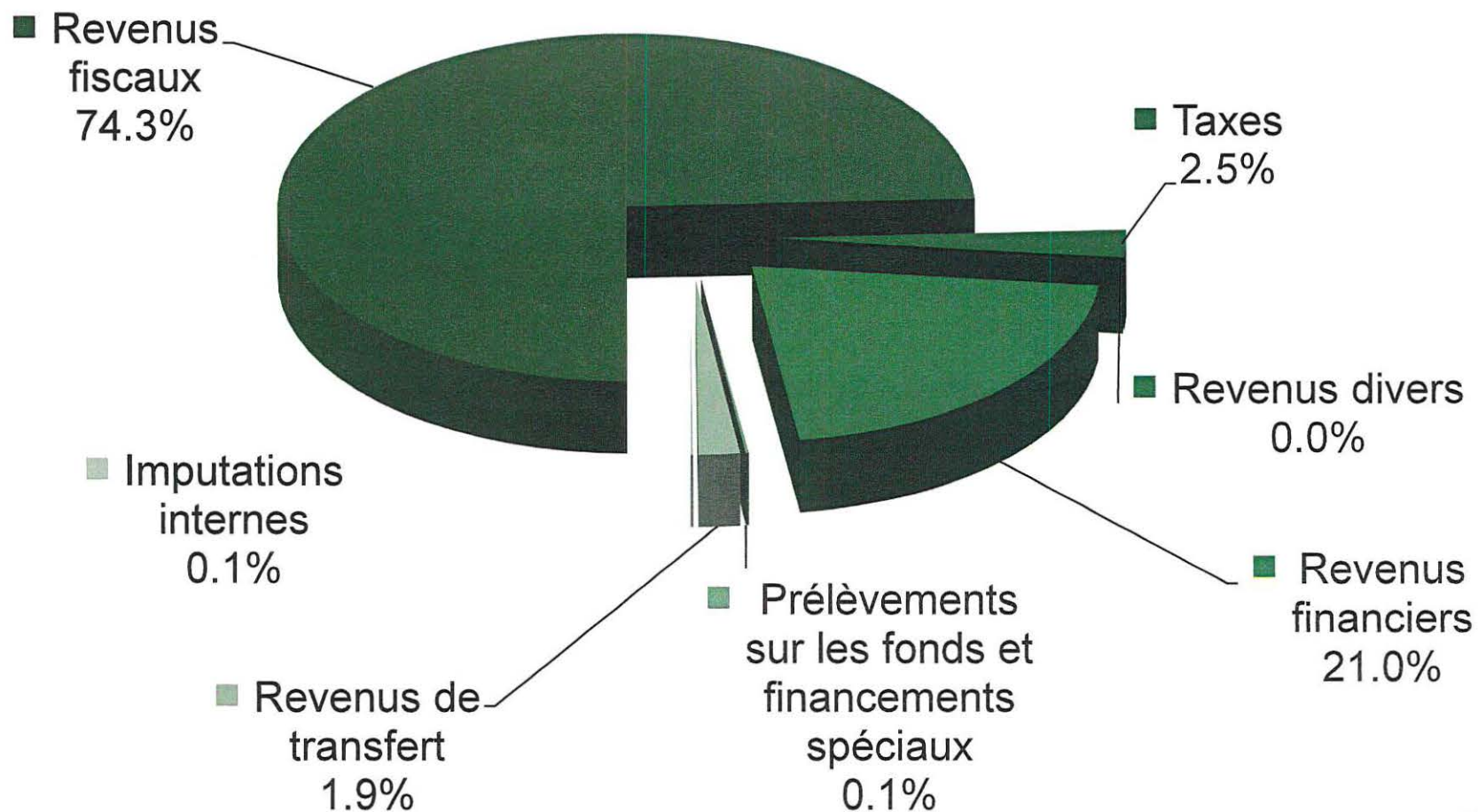


REVENUS PAR NATURES

Gr.	Désignation des natures	BUDGET 2018		COMPTES 2018		Variation C18/ B18	
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
40	Revenus fiscaux (PP+PM)	24'243'420	73.4%	28'415'363	74.3%	4'171'943	17.2%
42	Taxes (remboursements, amendes, utilisation et prestations de services)	953'300	2.9%	956'743	2.5%	3'443	0.4%
43	Revenus divers (revenus d'exploitation divers)	1'734	0.0%	785	0.0%	-949	-54.7%
44	Revenus financiers (produit des biens-fonds PF et PA)	7'104'953	21.5%	8'043'137	21.0%	938'184	13.2%
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0.0%	54'844	0.1%	54'844	100.0%
46	Revenus de transfert (dédommagements de collectivités publiques, péréquation financière et compensation charges)	662'768	2.0%	729'794	1.9%	67'026	10.1%
49	Imputations internes	44'900	0.1%	44'900	0.1%	0	0.0%
	Total revenus	33'011'075	100.0%	38'245'567	100.0%	5'234'492	15.9%



GRAPHIQUE STRUCTURE DES REVENUS PAR NATURES



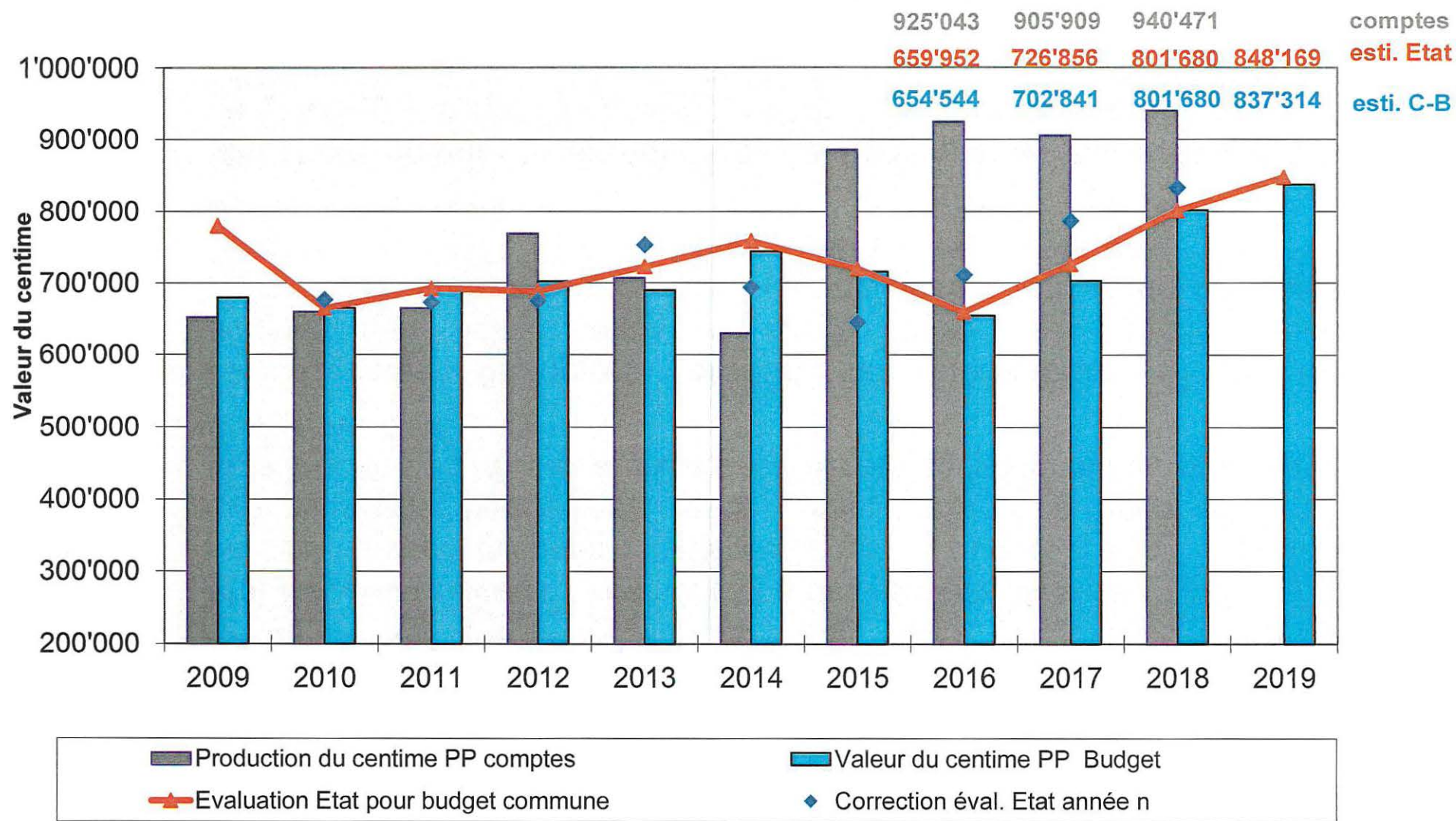


CONSTATS RELATIFS AUX REVENUS

- › Les revenus sont supérieurs de CHF 5'234'492, soit 15.9 % par rapport au budget, les explications principales sont :
- › **(40) Revenus fiscaux** : augmentation des recettes fiscales + CHF 4'171'943 en comparaison avec les recettes prévues au budget, soit 17.2 % de plus que les recettes budgétées. Résultant principalement de l'impôt sur le revenu et la fortune des PP des années précédentes et l'impôt sur le revenu des PP de l'année 2018.
- › **(44) Revenus financiers (produit des biens-fonds PF et PA)** : augmentation des recettes (+ CHF 938'184 soit 13.2%) résultant principalement de la revalorisation des actions de la Banque cantonale de Genève pour CHF 866'409 et pour le solde, des loyers des immeubles du patrimoine financier.
- › **(45) Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux**, augmentation des recettes car non budgétées (+ CHF 54'844), concernant principalement l'utilisation du fonds de bienfaisance et du fonds Marguerite Eugénie Müller pour le club des aînés.
- › **(46) Revenus de transfert** : augmentation des recettes (CHF + 67'026, soit 10.1%) résultant principalement d'un versement du FIA de CHF 58'928.

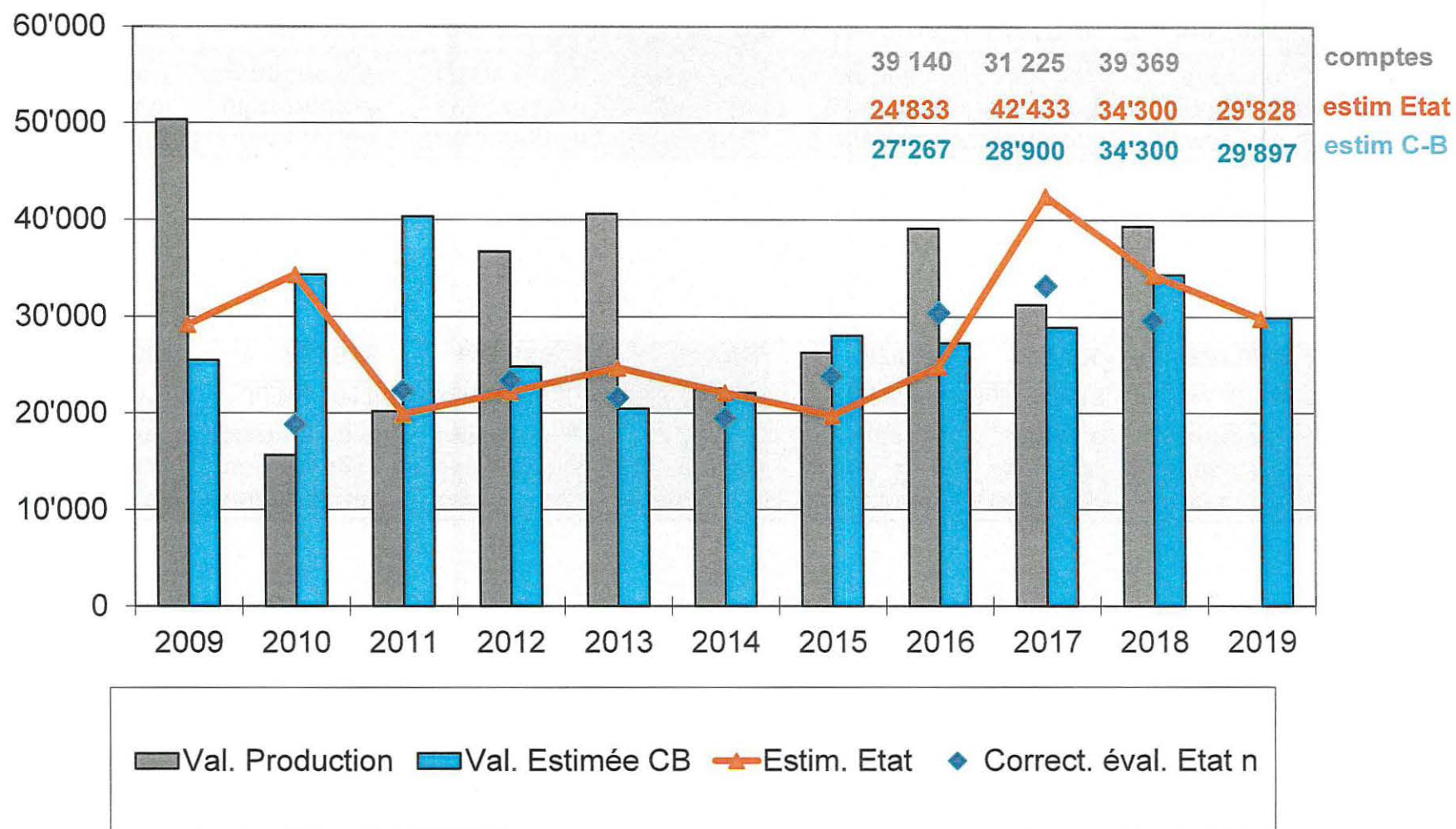


EVOLUTION DE LA VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL PP





EVOLUTION DE LA VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL PM





HISTORIQUE DES ÉVALUATIONS FISCALES 2018

2018 PP

Evaluation Etat pour budget commune n-1	Evaluation Etat pour budget commune n-1	Correction éval. Etat année n-1	Estimation de la commune pour le budget	Correction éval. Etat année n	Correction éval. Etat année n	Correction éval. Etat année n	Comptes
Mai 2017	Juillet 2017	Octobre 2017	automne 2017	Mai 2018	Juillet 2018	Octobre 2018	21.02.2019
766'552	784'512	801'680	801'680	797'828	822'228	833'094	940'471

2018 PM

Evaluation Etat pour budget commune n-1	Evaluation Etat pour budget commune n-1	Correction éval. Etat année n-1	Estimation de la commune pour le budget	Correction éval. Etat année n	Correction éval. Etat année n	Correction éval. Etat année n	Comptes
Mai 2017	Juillet 2017	Octobre 2017	automne 2017	Mai 2018	Juillet 2018	Octobre 2018	21.02.2019
32'600	32'767	34'300	34'300	25'586	29'034	29'621	39'369



CHARGES

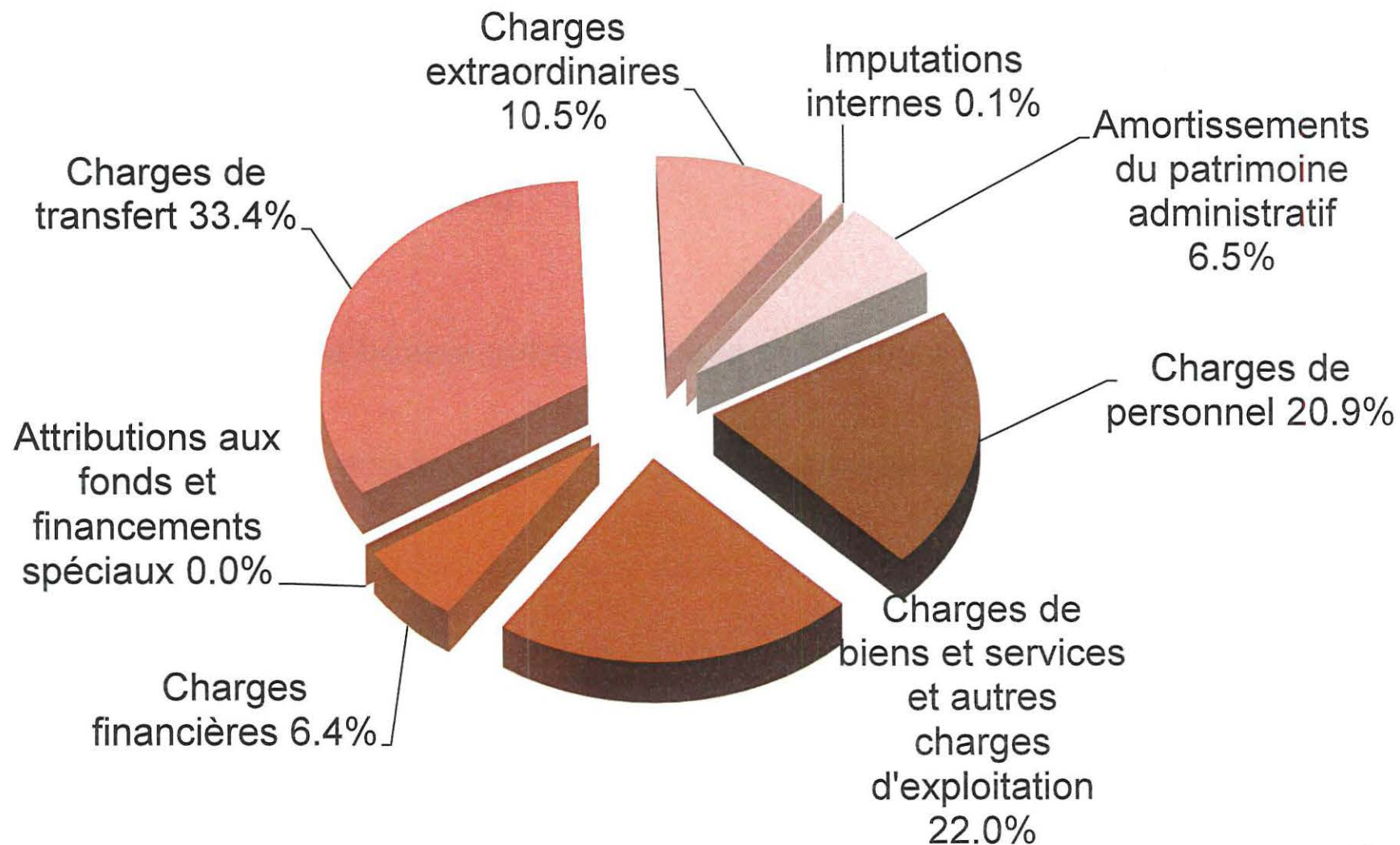


CHARGES PAR NATURES

Chap.	Désignation des natures	BUDGET	2018	COMPTES	2018	Variation	C 18/B18
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
30	Charges de personnel (y compris CM et CA)	7'033'704	21.3%	6'958'898	20.9%	-74'806	-1.1%
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (prestations de services et honoraires, travaux d'entretien)	8'726'793	26.5%	7'340'698	22.0%	-1'386'095	-15.9%
33	Amortissements du patrimoine administratif	4'429'487	13.4%	2'179'392	6.5%	-2'250'095	-50.8%
34	Charges financières (Charges pour biens-fonds PF, charges d'intérêt)	2'343'593	7.1%	2'133'349	6.4%	-210'244	-9.0%
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0.0%	622	0.0%	622	100.0%
36	Charges de transfert (Dédommagements à des collectivités publiques, péréquation financière et compensation des charges, subventions à des collectivités et à des tiers)	10'384'997	31.5%	11'137'192	33.4%	752'195	7.2%
38	Charges extraordinaires	0	0.0%	3'503'171	10.5%	3'503'171	100.0%
39	Imputations internes	44'900	0.1%	44'900	0.1%	0	0.0%
	Total charges	32'963'474	100.0%	33'298'222	100.0%	334'748	1.0%



GRAPHIQUE STRUCTURE DES CHARGES PAR NATURES





CONSTATS RELATIFS AUX CHARGES

Les charges totales sont supérieures de CHF 334'748, soit 1% par rapport au budget les explications principales sont :

- › Intégration de charges supplémentaires pour environ 5'811'000
- › Réalisation d'économies de charges pour environ 5'476'000

Justification des postes importants des économies et des dépassements de charges

- › **(30) Charges personnel**

en plus : 183'000 : traitement personnel, participation caisse de retraite et frais de recrutement

en moins : 257'000 : traitement personnel, et charges sociales



CONSTATS RELATIFS AUX CHARGES

› (31) Biens, services et marchandises

en plus : 832'000 : achats fournitures et marchandises, prestations de services, honoraires divers, entretien des bâtiments, levée des déchets et pertes sur créances

en moins : 2'218'000 dont :

370'000 achats de mobilier et matériel

324'000 entretien des bâtiments

234'000 honoraires

195'000 ajustement provision sur reliquat p.ph. et p.m.

164'000 entretien terrains, plages, sites

137'000 prestations de services

90'000 traitement des déchets

44'000 location matériel



CONSTATS RELATIFS AUX CHARGES

› (33) Amortissements du PA

en plus : 93'000: amortissements démarrant l'année de l'utilisation

en moins : 2'343'000 dont:

1'554'000 comptabilisation des amortissements
complémentaires en 2017

789'000 reclassement de l'amortissement de la subvention
traversée de Vézenaz (vers comptes 36)

› (34) Charges financières (biens-fonds PF, charges d'intérêt)

en plus : 151'000 : honoraires, entretien courant et conciergerie des
immeubles PF

en moins : 361'000 : entretien courant des immeubles PF



CONSTATS RELATIFS AUX CHARGES

› (36) Charges de transfert

en plus : 1'048'000 dont :

789'000 reclassement de l'amortissement de la subvention
traversée de Vésenaz (des comptes 33)

124'000 dédommagements aux dépenses du canton pour
mission communale

120'000 autres subventions accordées

en moins : 296'000 dont:

96'000 subventions aux sociétés communales

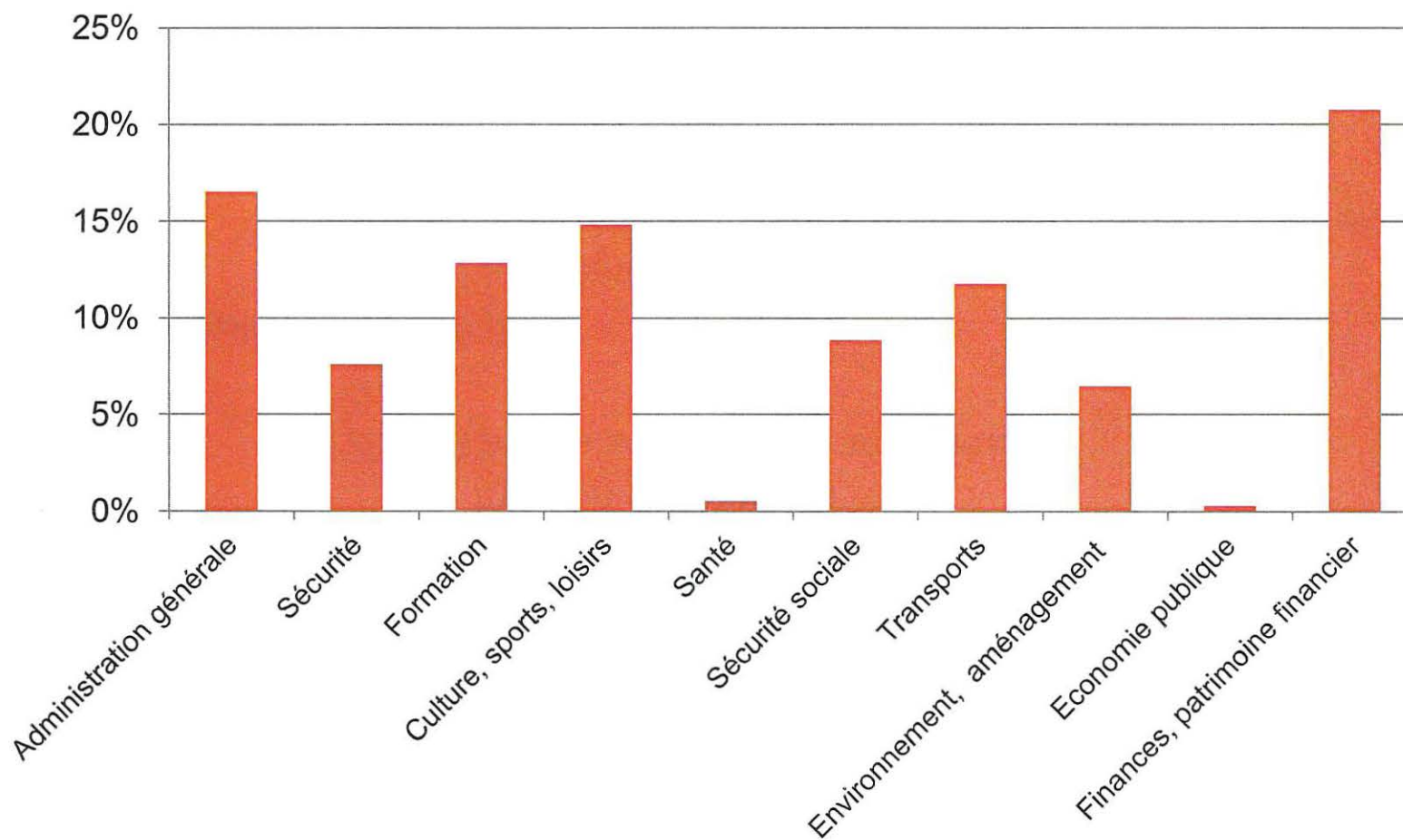
91'000 dédommagements aux communes et groupements

› (38) Charges extraordinaires

en plus : 3'503'000 amortissements supplémentaires



RÉPARTITION DES CHARGES PAR FONCTION





INVESTISSEMENTS



INVESTISSEMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

	Dépenses effectives		Nom de la fonction
	PA	PF	
Aménagements	-1'200		Admin./CCCV-bâtiment/Vieux-VZ 35-Thonon 48
Frais d'étude réseau de chauffage à distance	2'264		Administration/Divers bâtiments administratifs
Mise en conformité technologie VOIP système téléphonie	840		Administration/Divers bâtiments administratifs
Contribution annuelle au FIDU	750'200		Administration/Divers bâtiments administratifs
Subvention d'invest.participation au CAD réalisé par les SIG	588'361		Administration/Divers bâtiments administratifs
Mise en conformité installations incendie	111'744		Formation/Ecole Collonge cycle moy./Hermance 101
Travaux de raccordement CAD	97'822		Formation/Ecole Collonge cycle moy./Hermance 101
Mise en conformité installations incendie	50'975		Formation/Ecole Collonge cycle élém./Hermance 110
Crédit d'étude réaménagement du préau	77'276		Formation/Ecole de Vézenaz/Californie 18-24
Mise en conformité installations incendie	57'997		Formation/Ecole de Vézenaz/Californie 18-24
Remplacement installations techniques+améliorations int.	406'676		Culture/centre culturel-épicerie/Mancy 61
Remplacement installations techniques chauffage	94'169		Sports/Football/Californie 34
Réaménagement complet du Skatepark	15'930		Sports/Skatepark/Mancy 61
Crédit d'étude aménagement place publique du Quadrilatère	66'487		Loisirs/Parcs et promenades
Ch. des Rayes/parcelle n°6156/aménagement parc public	412'611		Loisirs/Parcs et promenades



INVESTISSEMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

	Dépenses effectives		Nom de la fonction
	PA	PF	
Aménagement place pointe de Vésenaz	3'117		Loisirs/Parcs et promenades
Réalisation aménagt place publique du Quadrilatère+point de récup.	290'017		Loisirs/Parcs et promenades
Achat et mise en place de décorations lumineuses de Noël	1'831		Loisirs/Sites communaux
Ch. de Mancy 80-82/parcelle n°8030B/hors ligne 39m2	15'583		Transports/Voirie et nettoyage
Ch. des Gotettes 37-47/parcelle n°6036B/hors ligne 27m2	11'925		Transports/Voirie et nettoyage
Aménagements de modération de trafic au chemin de la Gabiule	7'232		Transports/Voirie et nettoyage
Divers routes 2015	17'891		Transports/Voirie et nettoyage
Crédit d'étude aménagement village Collonge (M 14-2)	19'195		Transports/Voirie et nettoyage
Crédit d'étude réaménagement tronçon chemin du Vieux-Vésenaz	14'243		Transports/Voirie et nettoyage
Bâtiment nouvelle voirie/crédit d'étude+aménagements locaux	222'882		Transports/Voirie et nettoyage
Bâtiment nouvelle voirie/mobilier, équipement, machines, matériel	290'059		Transports/Voirie et nettoyage
Giratoire des Tattes - œuvre d'art	7'291		Transports/Voirie et nettoyage
Subvention au canton de Genève - Traversée de Vésenaz	-85'747		Transports/Voirie et nettoyage
Remplacement sources lumineuses p/lampes éco+éclairage solaire	55'573		Transports/Eclairage public
Subvention d'invest.participation déploiement fibre optique Swisscom	334'947		Transports/Télécommunications
Déplacemt et aménagemt point de récup. Collonge+réaménagt VZ	39'604		Protection de l'environn./Déchets Points de récup.



INVESTISSEMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

	Dépenses effectives		Nom de la fonction
	PA	PF	
Aménagt point de récup. parking école VZ+modif.2 points de récup.Savonnière	170'489		Protection de l'environn./Déchets Points de récup.
Plan Directeur com.+élaboration charte des espaces publics	80'401		Protection de l'environn./Aménagement du territoire
Ch.Réserve 8/bâtiment Centre Nature N°1377/crédit d'étude	1'185		Finances et impôts/Pointe-à-la-Bise/parcelles n°2769-8331-5025
Grand-Clos 6-8-10/frais d'étude trav.étanchéité murs, rempact plots, toiture		54'748	Finances et impôts/Immeuble ch. Gd-Clos 6-8-10
Hermance 95-105, Gd-Clos 3/crédit étude améliorat.rénov.enveloppe thermique		360'526	Finances et impôts/Imm. Hermance 95-105, Gd-Clos 3
Rte d'Hermance 95-97-99-105+ch. Gd-Clos 3 trav.raccord.CAD		70'445	Finances et impôts/Divers immeubles PF
Ch. Gd-Clos 6-8-10 travaux de raccordement CAD		20'810	Finances et impôts/Immeuble Grand-Clos 6-8-10
Crédits d'étude et réalisation Quadrilatère		5'514'201	Finances et impôts/Imm. Pré-d'Orsat (Quadrilatère)
Frais d'étude et réalisation Quadrilatère II + démolition voirie		604'907	Finances et impôts/Imm. Pré-d'Orsat (Quadrilatère)
	4'229'870	6'625'637	

TOTAL GENERAL DES INVESTISSEMENTS PA + PF 10'855'507

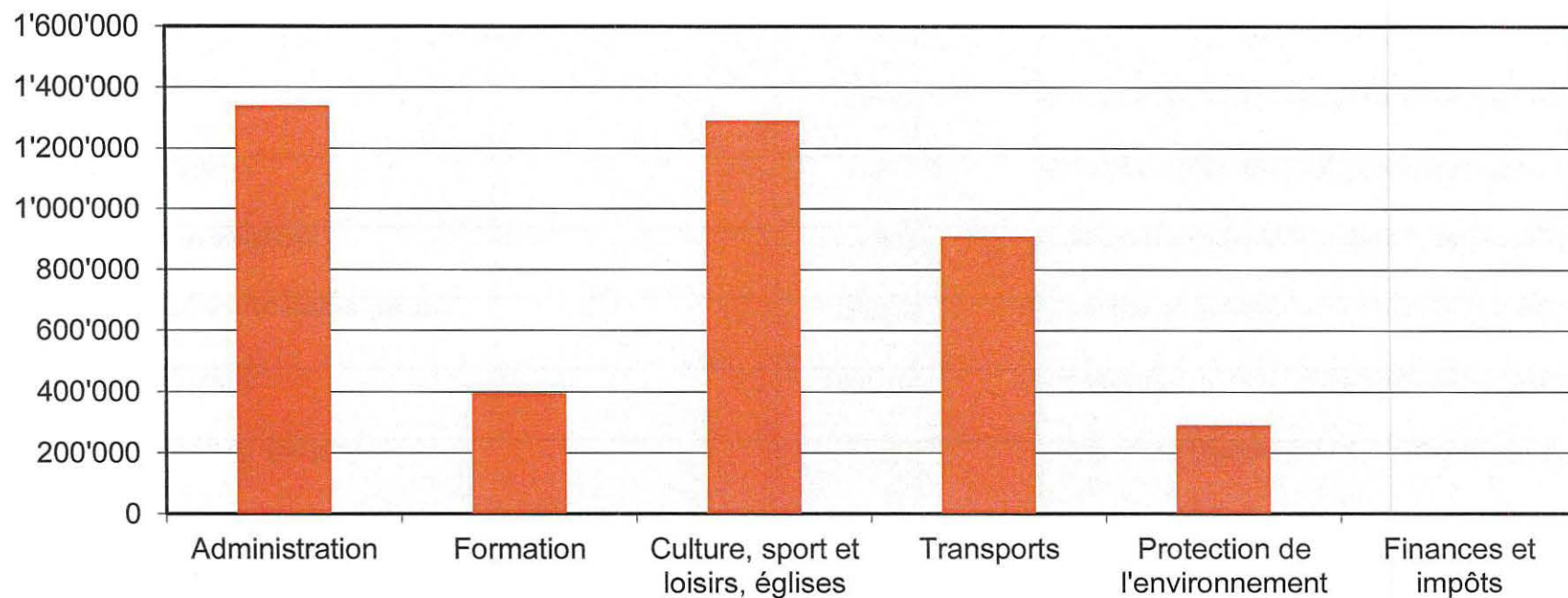
Investissement PA prévus au Plan quinquennal PA 9'844'800
Proportion des invest réalisés PA par rapport au Plan quinquennal 43%

Total des dépenses d'investissements PA+PF 10'855'507

	PA	PF
Total des investissements	4'229'870	6'625'637
Investissements prévus (plan quinquennal PA/trésorerie)	9'844'800	11'775'480
Proportion des invest réalisés par rapport aux plans	43%	56%



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU PA RÉPARTITION PAR FONCTION



Principales dépenses:

Administration : chauffage à distance / contribution annuelle au FIDU

Enseignement et formation : Ecoles = mise en conformité install. incendie / Ecole de Collonge cycle moyen = CAD / Ecole de Vézenaz = rénovation préau

Culture et loisirs / parcs : Installations techniques épicerie et bâtiments stade Californie / place du Quadrilatère / Parc Guignet

Trafic : aménagement et équipements locaux voirie / subvention Fibre optique

Environnement et Aménagement : amén. Point de récupération Collonge et modification Vézenaz / nouveaux point de récupération Vézenaz / plan directeur communal

Finances et impôts : réalisation Q 1, étude Q 2, démolition voirie / étude rénov. Hermance 95-105



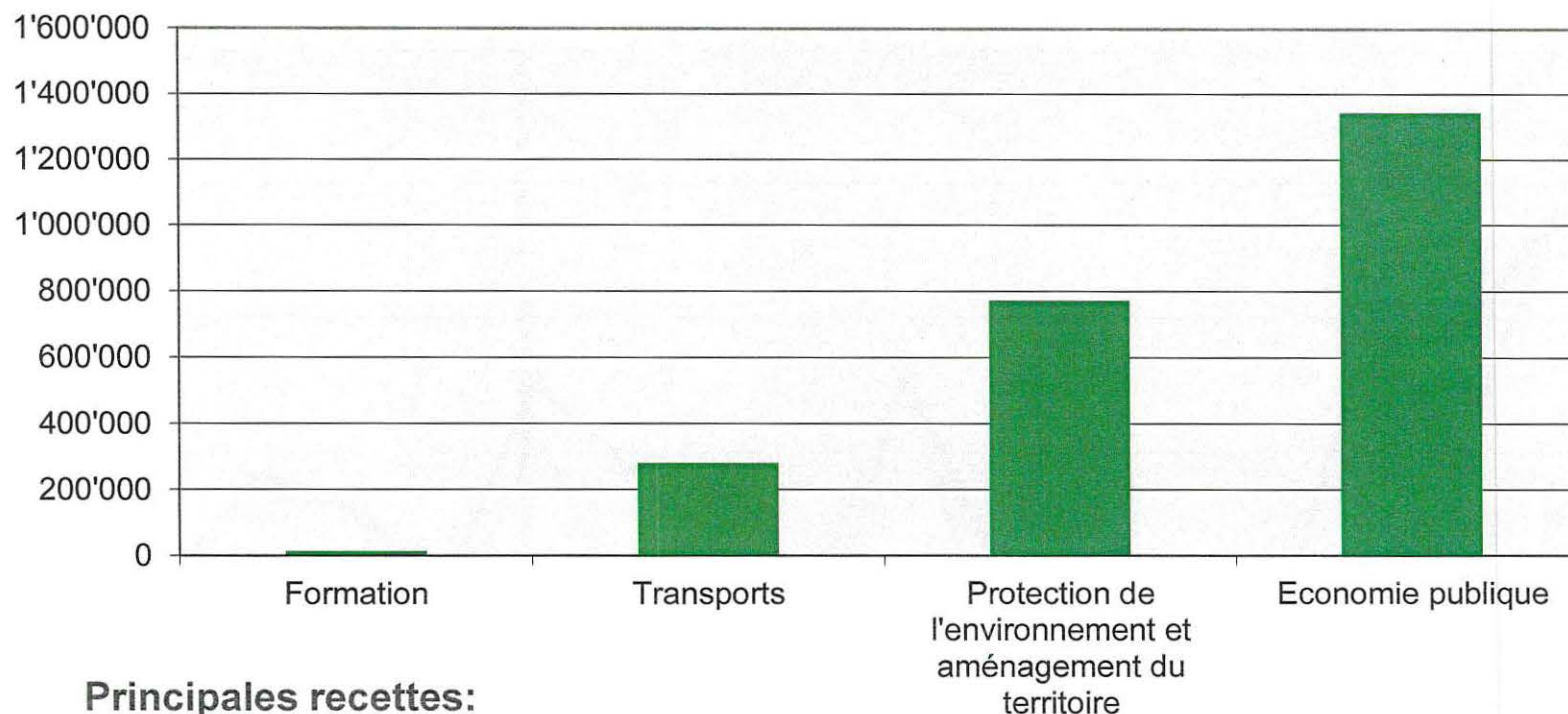
RECETTES D'INVESTISSEMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

	Recettes effectives		Nom de la fonction
	PA	PF	
Remplacement parquet salle de gym	14'000		Formation/Ecole de Vézenaz/Californie 18-24
Subvention au canton de Genève - Traversée de Vézenaz	276'438		Transports/Voirie et nettoyage
Remplacement sources lumineuses p/lampes éco+éclairage solaire	5'312		Transports/Eclairage public
Réhabilitation collecteur ch. Gentile	141'731		Protection de l'environnemt/Réseau secondaire EU/EP
Collecteur route de Thonon	165'151		Protection de l'environnemt/Réseau secondaire EU/EP
Remplacement collecteur route de la Capite	329'849		Protection de l'environnemt/Réseau secondaire EU/EP
Collecteur drainage Repentance	18'603		Protection de l'environnemt/Réseau secondaire EU/EP
Collecteur des Rubiettes	41'271		Protection de l'environnemt/Réseau secondaire EU/EP
Collecteur Praly	74'551		Protection de l'environnemt/Réseau secondaire EU/EP
Transfert du PA au PF de 11'510 actions de la BCGE au PF	1'343'511		Economie publique/Banque et assurance
	2'410'417		

TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENTS PA + PF 2'410'417



RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PA RÉPARTITION PAR FONCTION



Principales recettes:

Enseignement et formation : subvention annuelle du FIDU (nouveaux logements construits imputé sur crédit école Californie remplacement parquet salle gym)

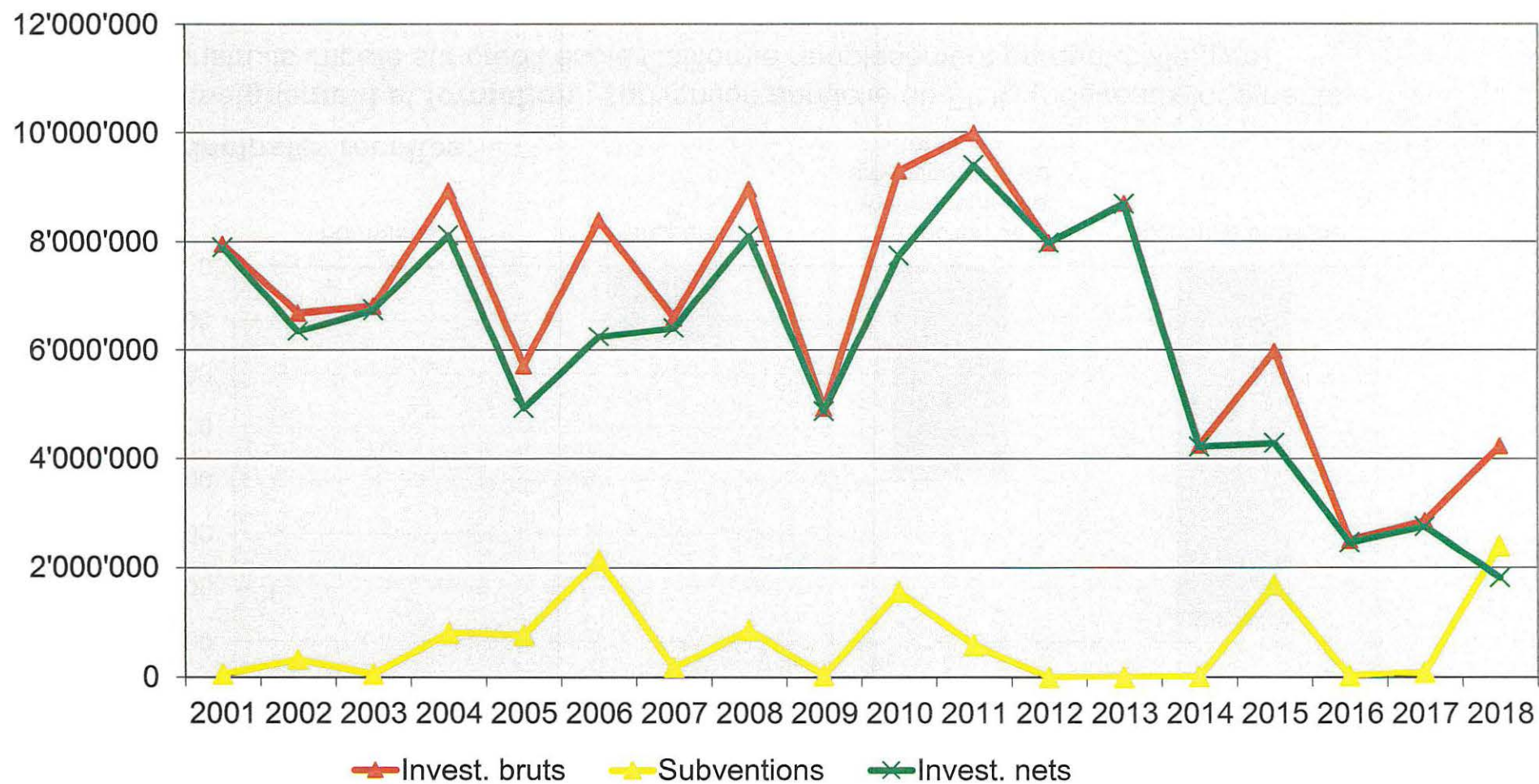
Transports : subvention FIA pour collecteurs réalisés lors de la traversée de Vésenaz

Protection de l'environ- réseau secondaire EU/EP : subventions FIA divers travaux de collecteurs

Economie publ. / Banque assurance : Transfert PA au PF de 11'510 actions BCGE



EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DU PA 2001-2018





CRÉDITS D'ENGAGEMENT TERMINÉS PA

Objet / patrimoine administratif	Contribution annuelle au FIDU	Ecole de Collonge/Hermance 101/remplact vitrages obsolètes	Hermance 110, école élém.rempl. vitrages obsolètes
Date délibération C.M.	19.12.2017	19.12.2016	19.12.2016
Crédit voté par C.M.	750'200	90'000	270'000
Dépenses totales à fin 2018	750'200	72'411	180'980
Solde disponible	0	17'589	89'021

Objet / patrimoine administratif	Ecole de VZ/Californie 18-24/rempl.parquet salle gym	Achat et mise en place décorations lumineuses de Noël	Ch. de Mancy 80-82/parcelle n°8030B/hors ligne 39m2
Date délibération C.M.	19.12.2016	09.05.2016	19.12.2017
Crédit voté par C.M.	130'000	100'000	16'000
Dépenses totales à fin 2018	101'154	93'715	15'583
Solde disponible	28'846	6'285	417

Objet / patrimoine administratif	Rempl.sources lumin.p/lampes éco+éclairage solaire	Réhabilitation collecteur ch. Gentille	Remplacement collecteur rte de La-Capite
Date délibération C.M.	20.06.2016	23.06.2014	15.12.2014
Crédit voté par C.M.	140'000	285'000	480'000
Dépenses totales à fin 2018	136'727	281'879	391'081
Solde disponible	3'273	3'121	88'919



CRÉDITS D'ENGAGEMENT TERMINÉS PA ET PF

Objet / patrimoine administratif	Collecteur rte de Thonon	Collecteur Praly	Assainisst couvercles coll.rte Hermance et Thonon
Date délibération C.M.	20.02.2012	22.06.2009	01.02.2016 28.03.2017
Crédit voté par C.M.	550'000	350'000	417'000
Dépenses totales à fin 2018	537'239	242'051	396'973
Solde disponible	12'761	107'949	20'027

Objet / patrimoine administratif	Déplacement et aménagement point de récupération Collonge+réaménagt VZ	Réaménagement cimetière Vézenaz 2ème étape
Date délibération C.M.	14.12.2015 06.02.2018	04.04.2011
Crédit voté par C.M.	320'000	295'000
Dépenses totales à fin 2018	319'134	207'947
Solde disponible	866	87'053

Objet / patrimoine financier	Immeuble rte d'Hermance 117
Date délibération C.M.	08.02.2017
Crédit voté par C.M.	860'000
Dépenses totales à fin 2018	855'416
Solde disponible	4'584



CRÉDITS D'ENGAGEMENT PA EN COURS ET EN DEPASSEMENT

Objet / patrimoine administratif	Hermance 101, école Coll.cycle moyen, frais d'étude et travaux de raccord.CAD
Date délibération C.M.	17.05.2010 28.09.2015 19.12.2016
Crédit voté par C.M.	304'300
Dépenses totales à fin 2018	326'582
Solde disponible	-22'282

Toutefois, ce crédit est un des trois crédits liés par la même délibération (16-37 du 19 décembre 2016) et aux crédits d'étude (10-12 du 17 mai 2010, 15-16 du 28 septembre 2015) dont le solde cumulé est positif au 31 décembre 2018.

- raccordement CAD immeubles Hermance 95,97,99,105 et Gd-Clos 3
- raccordement CAD immeuble Gd-Clos 6-8-10



DETTES ET ENGAGEMENTS



DETTES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

1	27.07.1994	27.07.1994	22.02.2007	02.09.1998	29.06.2015		Arrêté du Conseil d'Etat du
2	UBS SA	Banque cantonale de Genève	Banque cantonale de Genève	Banque Cantonale de Genève	UBS SA*	Totaux	Créanciers
3	02.08.2023	13.11.2025	23.05.2022	17.10.2025	15.09.2023		Echéance de l'emprunt
4	1'669'500	2'087'000	4'110'000	7'700'000	21'900'000	37'466'500	Montant initial de l'emprunt
5	417'000	2'087'000	4'110'000	7'700'000	21'900'000	36'214'000	Solde au 31.12.2017
6						0	Augmentation
7	83'500					83'500	Remboursement
8	333'500	2'087'000	4'110'000	7'700'000	21'900'000	36'130'500	Solde au 31.12.2018
9	1.60 %	0.90%	1.50%	0.88 %	0.25 %		Taux %
10							Dernière année de validité du taux
11	31.03/30.06 30.09/31.12	31.03/30.06 30.09/31.12	31.03/30.06 30.09/31.12	31.03/30.06 30.09/31.12	15.09		Echéance des intérêts
12	6'765	18'783	62'506	68'701		156'755	Intérêts payés sur l'exercice 2018
13						0	Intérêts pris en charge par le FEC
14						0	Intérêts courus au 31.12.2018

* Intérêts activés jusqu'à l'achèvement du projet / prévu d'être transféré à la fondation immobilière communale (quadrilatère)



GARANTIES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Engagements (annexe 12)

Engagement de prévoyance de la commune auprès de CAP prévoyance (personnel communal)	19'657'161
Fondation de la Pallanterie (2 prêts BCGe et UBS)	19'750'000
Tennis club de Collonge-Bellerive	600'000
Total	40'007'161

Autres engagements

La commune garantit avec les autres communes ou autres entités les montants totaux suivants (le montant spécifique pour CB n'est pas connu)

Engagement de prévoyance du personnel de l'ACG	29'179'632
Engagement de prévoyance du personnel de CAP prévoyance	10'002'694
Total	39'182'326



INDICATEURS FINANCIERS (ANNEXE 16)

1. Degré d'autofinancement	Valeur 2018	634.37
-----------------------------------	--------------------	---------------

Définition

Le degré autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net.

Valeurs indicatives

Plus grand que 100 : Haute conjoncture

Plus grand que 80 : Cas normal

Plus petit que 80 :

Récession

Remarque

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens.

2. Dette brute par rapport aux revenus	Valeur 2018	102.66
---	--------------------	---------------

Définition

La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.

Valeurs indicatives

Plus grand que 200 :

Critique

Plus grand que 150 :

Mauvais

Plus grand que 100 : Moyen

Plus grand que 50 : Bon

Plus petit que 50 : Très bon

Remarque

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.



INDICATEURS FINANCIERS (ANNEXE 16)

3. Dette nette en francs par habitant

Valeur 2018

-17'907

Définition

Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nb d'hab

Valeurs indicatives

Plus petit ou égal à 0 : Patrimoine net

Plus petit que 1000 : Endettement faible

Plus petit que 2500 : Endettement moyen

Plus petit que 5000 : Endettement important

Plus grand ou égal à 5000 : Endettement très important

Remarque

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit d'avantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre. Cette valeur négative représente une situation de patrimoine net, les actifs du PF étant supérieurs aux engagements envers les tiers.

4. Part des charges d'intérêts nets

Valeur 2018

0.41

Définition

La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en % des revenus courants.

Valeurs indicatives

Plus petit ou égal à 4 :

Bon

Plus grand que 4 :

Suffisant

Plus grand que 9 :

Mauvais

Remarque

La part des charges d'intérêts exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.



INDICATEURS FINANCIERS (ANNEXE 16)

5. Proportion des investissements

Valeur 2018

13.75

Définition

La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées.

Valeurs indicatives

Plus petit que 10 : Effort d'investissements faible

Plus petit que 20 : Effort d'investissements moyen

Plus petit que 30 : Effort d'investissements élevé

Plus grand ou égal à 30 : Effort d'investissements très élevé

Remarque

La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

6. Part du service de la dette

Valeur 2018

8.64

Définition

La part du service de la dette = au total des charges d'intérêts en chiffres nets + amort ordinaires, exprimés en % des revenus courants.

Valeurs indicatives

Plus petit que 5 : Charge faible

Plus petit que 15 : Charge acceptable

Plus grand ou égal à 15 : Charge forte

Remarque

Ce ratio donne des informations quant au fait de savoir dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements grèvent les revenus courants. Une proportion élevée démontre une marge de manœuvre budgétaire qui s'amenuise.



INDICATEURS FINANCIERS (ANNEXE 16)

7. Taux d'autofinancement	Valeur 2018	30.21
----------------------------------	--------------------	--------------

Définition

Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.

Valeurs indicatives

Plus grand ou égal à 20 : Bon

Plus grand ou égal à 10 : Moyen

Plus petit ou égal à 10 : Mauvais

Remarque

Il indique quelle proportion de ses revenus la collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements.

8. Taux d'endettement net	Valeur 2018	-519.09
----------------------------------	--------------------	----------------

Définition

Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.

Valeurs indicatives

Plus petit ou égal à 100 : Bon

Plus petit ou égal à 150 : Suffisant

Plus grand que 150 :
Mauvais

Remarque

Le taux d'endettement net indique quelle proportion des revenus fiscaux, respectivement combien de tranches annuelles seraient nécessaires afin de rembourser la dette nette.



CONCLUSION



COMMENTAIRES LES COMPTES 2018

- › Les comptes 2018 sont marqués par la mise en place du plan comptable MCH2 (modèle comptable harmonisé pour les cantons et communes suisses) afin de permettre une meilleure comparabilité entre les entités publiques.
- › Le plan comptable de la commune a été adapté au niveau des comptes de bilan, du compte de résultat et des comptes d'investissements, ce qui implique une difficulté de comparaison entre les exercices 2017 et 2018
- › Ce modèle présente les avantages suivants:
 - - meilleure lisibilité du compte de résultats à travers trois niveaux (exploitation, financier et exceptionnel)
 - - des informations plus détaillées dans les annexes aux comptes (garanties et participations, indicateurs financiers, système de contrôle interne...)
- › Le passage au MCH2 a nécessité le retraitement du bilan d'ouverture avec pour conséquence une augmentation du capital propre de plus de 48 millions (25 mios pour les réévaluations des immeubles du PF et 22.5 mios pour le transfert des fonds spéciaux au capital propre)



COMMENTAIRES SUR LE RÉSULTAT

Boni de 4'947'345. Ce montant a été attribué en totalité à la réserve conjoncturelle

- › Ce résultat positif est dû:
- › meilleure fiscalité des personnes physiques que prévue au budget pour 4'025'000. Celle-ci provient de correctifs des années antérieures et de l'augmentation de l'estimation des recettes fiscales pour 2018.
- › économies de charges pour 5'476'000 qui ont permis d'absorber la quasi-totalité des dépassements de budget qui se sont élevés à 5'811'000 (dont 3'503'000 d'amortissements complémentaires).

Les investissements du patrimoine administratif réalisés par la commune pour améliorer ses infrastructures ont été autofinancés, tout comme les investissements du patrimoine financier.



COMPARAISONS AVEC L'EXERCICE 2017

- › Le total des charges 2018 s'élève à 33'298'000, il est supérieur de 0.5% par rapport au total des charges de 2017 qui s'élevait à 33'138'000. Toutefois en neutralisant l'effet de la variation de la provision sur débiteurs ainsi que l'effet des charges des amortissements complémentaires, le montant des charges 2018 s'élèverait à 29'790'000 et celui de 2017 à 28'859'000 soit une augmentation des charges de 3,2% entre 2017 et 2018 (une augmentation de 8.6% était prévue entre les budgets 2017 et 2018).
- › Le total des recettes 2018 s'élève à 38'246'000, il est supérieur de 3,5 % par rapport au total des revenus de 2017 qui s'élevait à 36'959'000.
- › En 2018, les recettes des PP sont en augmentation de 0,4 % par rapport à 2017. Pour mémoire, les recettes PP de 2017 étaient de 2% inférieures à celles de 2016.
- › Les recettes des PM augmentent de 21.9% après une diminution de 20.2% entre 2016 et 2017.
- › Les charges d'investissement PA et PF sont supérieures de 43.5% par rapport au charges d'investissement 2017.
- › La trésorerie communale a augmenté de 2'348'000 par rapport à fin 2017.



FIN DE LA PRÉSENTATION



ETUDE DES DOCUMENTS OFFICIELS

- › Examens des comptes 2018
- › Comptes 2018 du Groupement pour une crèche intercommunale et de la crèche intercommunale l'île aux mômes
- › Comptes 2018 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau
- › Comptes 2018 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie
- › Comptes 2018 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive
- › Résolution à voter
- › Délibérations à voter